ISSN 0223-534X

SERVICE HYDROGRAPHIQUE ET OCÉANOGRAPHIQUE DE LA MARINE

INSTRUCTIONS NAUTIQUES

VOLUME C4

AFRIQUE

(CÔTE OUEST)

DE RÂS SPARTEL À CAPE PALMAS
ÎLES DU LARGE

FASCICULE N° 3 DE CORRECTIONS

aux Instructions Nautiques C4 2005

2011

C4--IFA

LIBRAIRIE MARITIME L'Eau Bleue www.eaubleue.com

LIBRAIRIE MARITIME
L'Eau Bleue
www.eaubleue.com

Toute correspondance relative à cet ouvrage doit être adressée à :

SERVICE HYDROGRAPHIQUE ET OCÉANOGRAPHIQUE DE LA MARINE
13 rue du Chatellier - CS 92803 - 29228 BREST CEDEX 2

www.shom.fr

© 2011 SHOM France — Tous droits réservés.
Cet ouvrage contient des éléments soumis au copyright, provenant du Service hydrographique et océanographique de la marine ou d'autres organismes. Toute reproduction ou adaptation sous quelque forme que ce soit même partielle (y compris par photocopie ou moyens électroniques) est interdite pour tous pays sauf autorisation préalable du SHOM et des autres organismes.

Correction à l'ouvrage n° ISBN 978-2-11-093769-6

AVIS IMPORTANTS

1. Objet du présent fascicule.

1.1. Le présent fascicule met à jour les *Instructions Nautiques, volume C4, Afrique (Côte Ouest) : De Râs Spartel à Cape Palmas – Îles du Large,* édition 2005, à la date du 9 juillet 2011, (groupe hebdomadaire d'*Avis aux Navigateurs* n° 27). Il reprend toutes les corrections apportées précédemment à cet ouvrage (addenda, *Avis aux Navigateurs* et fascicule précédent le cas échéant).

1.2. Des avis temporaires antérieurs au 9 juillet 2011 peuvent cependant être encore en vigueur. Une récapitulation en est faite toutes les dix semaines dans les groupes hebdomadaires d'*Avis aux Navigateurs* nos 10, 20, 30, 40, 52 (ou 53) qui peuvent être consultés sur le **site Internet du SHOM (www.shom.fr)**.

2. Corrections à effectuer.

Pour effectuer les corrections, se reporter à la rubrique tenue à jour dans les avis importants de l'ouvrage.

3. Recommandations.

Les navigateurs sont invités à signaler au SHOM les difficultés qu'ils rencontreraient dans la tenue à jour des *Instructions Nautiques*.

LIBRAIRIE MARITIME L'Eau Bleue www.eaubleue.com

LIBRAIRIE MARITIME
L'Eau Bleue
www.eaubleue.com

§ 0.3.2.2. *13*, *remplacer l'alinéa par :*

13 **Ampère Seamount** (**Mont de l'Ampère**) [35° 03' N — 12° 53' W] et **Seine Seamount** (33° 50' N — 14° 20' W) ont respectivement des profondeurs minimales de 56 m et de 86 m. Dans la ride montagneuse des Islas Canarias, **Dacia Seamount** (31° 10' N — 13° 35' W) a une profondeur de 77 m, et une profondeur de 21 m a été signalée (2006) sur **Banco de la Concepción** (29° 55,3' N — 12° 54,4' W). **Senghor Seamount** (17° 11' N — 21° 58' W), sur le Plateau du Cap-Vert, a une profondeur de 93 m.

§ 0.4.4.0. *37*, *remplacer l'alinéa par :*

37 La capitale est Rabat. La langue officielle est l'arabe. L'usage du français et celui de l'espagnol sont encore répandus. La fête nationale est le 30 juillet.

§ 0.4.4.1. *19*, *remplacer l'alinéa par :*

19 Rabat, capitale administrative, est une préfecture urbaine de même que Casablanca, capitale économique. La population du Maroc est estimée à 35 000 000 habitants . En 2008, les populations de Casablanca et de Rabat étaient estimées respectivement à 3 270 000 et à 620 000 habitants. Les autres villes importantes sont : Tanger (1 240 000) ; Marrakech (920 000) ; Fès (1 740 000) ; Salé (900 000) ; Agadir (570 000) ; Meknès (960 000) ; Safi (284 000) et Kenitra (374 000).

§ 0.4.4.8. *07*, *remplacer l'alinéa par :*

07 FÊTES À DATE FIXE. — Le 11 janvier (Manifeste de l'Indépendance) ; 1er mai (fête du Travail) ; 30 juillet (fête du Trône) ; 20 août (fête de la Révolution) ; 21 août (fête de la Jeunesse) ; 6 novembre (Anniversaire de la Marche verte – Al Masurah el Khadra) ; 18 novembre (fête de l'Indépendance).

§ 0.5.2.4. *01***,** *ajouter un alinéa :*

01 **0.5.2.4. Zone maritime particulièrement vulnérable.** — Une zone destinée à protéger les côtes et le milieu marin de dommages susceptibles d'être causés par les activités maritimes entoure les Islas Canarias. Elle s'accompagne de deux dispositifs de séparation du trafic et, pour certains navires, de zones à éviter au large des côtes de plusieurs îles de l'archipel.

§ 0.5.2.4. *07***,** *ajouter un alinéa :*

07 Ces dispositifs et les mesures associées sont décrits aux sous-paragraphes 4.0.3.4 et précisés aux paragraphes descriptifs.

§ 1.1.2. *07*, *remplacer l'alinéa par :*

07 Hormis pour la traversée des Islas Canarias, les navigateurs ne sont jamais astreints à emprunter les itinéraires décrits ci-après, mais leur utilisation est cependant conseillée, car leur choix est généralement dicté par la pratique et par l'expérience.

§ 1.1.2. *13*, *supprimer l'alinéa.*

§ 1.1.2. *19*, *supprimer l'alinéa.*

§ 1.1.3. *31***,** *ajouter un alinéa :*

31 Les dispositifs de séparation du trafic des Islas Canarias sont décrits dans le présent volume au § 4.4.1.3 et détaillés en annexe VII.

§ 1.2.1.0. *37*, *remplacer l'alinéa par :*

37 La planche 1.2.1.0 indique la position de ces différents points tournants. Elle ne comporte pas les dispositifs de séparation du trafic dans les Islas Canarias.

§ 2.2.2. *07*, *remplacer l'alinéa par :*

07 *Carte 7605 (INT 1893). Carte britannique 1956. Carte portugaise 113.*

§ 2.2.2.1. *01*, *remplacer l'alinéa par :*

01 **2.2.2.1. Câbles sous-marins.** — Deux câbles sous-marins sont posés, l'un entre le port de Praia et Porto da Silveira (§ 2.2.5.4), sur la côte Sud de Ilha Terceira, l'autre entre le port de Praia et Baía de Velas (§ 2.2.6.5), sur la côte NE de Ilha de São Jorge. La zone de protection de ces câbles est couverte par le secteur d'un feu rouge allumé en permanence.

§ 2.2.2.5. *37*, *remplacer l'alinéa par :*

37 *Dans la baie, on peut mouiller par profondeur de 15 m, à environ 450 m au NE du musoir du brise-lames.*

§ 2.2.2.6. *01*, *remplacer l'alinéa par :*

01 **2.2.2.6. Porto da Praia da Graciosa et ses abords.** *Carte britannique 1957.* — **Porto da Praia da Graciosa** (39° 03' N — 27° 58' W) est un port artificiel établi dans la partie occidentale de Baía da Praia. Il est administré par : Junta Autónoma do Porto de Angra do Heroismo, Rochela – São Mateus, 9880-000 Santa Cruz da Graciosa. Il est protégé par deux brise-lames. Celui situé au Nord s'enracine dans la côte à 400 m au Sud de Ponta da Rochela et s'étend sur 300 m vers l'ESE ; son musoir porte un phare (vue 2.2.2.6). Un second brise-lames coudé qui s'étend sur 120 m vers le NNE protège une darse dans la partie Sud du port.

§ 2.2.2.6. *31*, *remplacer l'alinéa par :*

31 PILOTAGE. — Le pilotage est obligatoire pour accoster et pour quitter le quai. Le pilote embarque à 2 M à l'ESE de l'entrée du port.

§ 2.2.2.6. *43*, *remplacer l'alinéa par :*

43 ACCÈS. — On accède au port en suivant l'alignement à 309,9° de deux balises à bandes rouges et blanches implantées à proximité de l'enracinement du brise-lames. Dans les approches du quai, **Pedra do Porto** est un affleurement rocheux situé à 0,1 M au SE de Cais da Negra.

§ 2.2.2.6. *61*, *remplacer l'alinéa par :*

61 Cais da Negra, situé à l'extrémité Sud du terre-plein du port, possède un quai long de 20 m par 2 ou 3 m d'eau, utilisé principalement par les bateaux de pêche. Il est équipé d'une grue électrique de 5 t. La darse située au Sud, qui s'étend sur environ 100 m, offre un quai long de 60 m.

§ 2.2.3.2. *19*, *remplacer l'alinéa par :*

19 ZONE DE PROTECTION DE CÂBLES. — Deux câbles sous-marins aboutissent sur la côte Sud dans Porto da Silveira (§ 2.2.5.4) : l'un provient de Praia da Graciosa (§ 2.2.2.1) ; l'autre relie Ilha Terceira et Ilha de São Jorge (§ 2.2.6.5). Le tracé de ces câbles et celui de leur zone de protection sont portés sur les cartes ; cette zone est couverte par le secteur d'un feu rouge allumé en permanence.

§ 2.2.4.0. *19*, *remplacer l'alinéa par :*

19 Le plan d'eau est protégé par deux brise-lames orientés selon un axe sensiblement Nord-Sud. Chaque musoir porte un feu ; la passe d'entrée, ouverte à l'Est, est large de 0,3 M (vue 2.2.4.0). Le brise-lames Nord est débordé par des enrochements submergés marqués par une bouée cardinale Sud lumineuse.

§ 2.2.4.3. *31***,** *ajouter un alinéa :*

31 La voie pour se présenter dans Porto da Praia da Vitoría est indiquée par le secteur blanc (260° – 270°) du feu situé face à la passe d'entrée.

§ 2.2.4.4. *13*, *remplacer l'alinéa par :*

13 Le pilote embarque à 1M à l'Est de l'entrée du port.

PRAIRIE MARINE Service Eau Bleue www.eaubleue.com

§ 2.2.4.5. *01*, *remplacer l'alinéa par :*

01 **2.2.4.5. Mouillages.** — Deux zones de mouillage sont établies devant le port.

§ 2.2.4.5. *07*, *remplacer l'alinéa par :*

07 *La première, au Nord de l'axe de présentation de la passe d'entrée, est centrée sur le point situé à 77° et 0,65 M du musoir du brise-lames Nord. C'est un rectangle de 900 m sur 700 m par profondeurs de 30 à 40 m.*

§ 2.2.4.5. *13*, *remplacer l'alinéa par :*

13 *La seconde, au Sud de l'axe de présentation, est centrée sur le point situé à 117° et 0,60 M du musoir du brise-lames Sud. C'est un rectangle de 1 200 m sur 900 m par profondeur d'environ 35 m.*

§ 2.2.4.5. *19*, *supprimer l'alinéa.*

§ 2.2.4.5. *25*, *supprimer l'alinéa.*

§ 2.2.4.5. *31*, *supprimer l'alinéa.*

PAGE 96, plan 2.2.4.6.B.
Remplacer : le plan 2.2.4.6.B. *par* : le plan 2.2.4.6.B. ci-joint.

§ 2.2.5.5. *13*, *remplacer l'alinéa par :*

13 Le pilote embarque à 1 M au SSE de l'entrée du port.

§ 2.2.5.6. *01*, *remplacer l'alinéa par :*

01 **2.2.5.6. Mouillages.** —

§ 2.2.5.6. *07*, *supprimer l'alinéa.*

§ 2.2.5.6. *13*, *supprimer l'alinéa.*

§ 2.2.5.6. *19*, *supprimer l'alinéa.*

§ 2.2.5.6. *25*, *supprimer l'alinéa.*

§ 2.2.5.6. *31*, *supprimer l'alinéa.*

§ 2.2.5.6. *49*, *supprimer l'alinéa.*

§ 2.2.5.6. *55*, *supprimer l'alinéa.*

PAGE 100, plan 2.2.5.7.
Remplacer : le plan 2.2.5.7. *par* : le plan 2.2.5.7. ci-joint.

§ 2.2.6.1. *19*, *remplacer l'alinéa par :*

19 CÂBLES SOUS-MARINS. — Deux câbles sous-marins aboutissent dans la partie Ouest de Porto das Velas (§ 2.2.6.5). L'un d'eux provient de Praia da Graciosa (§ 2.2.2.1) ; l'autre relie Ilha de São Jorge et Ilha do Faial (§ 2.2.7.1). Le tracé de ces câbles et celui de leur zone de protection sont portés sur les cartes ; cette zone est couverte par le secteur d'un feu rouge allumé en permanence.

§ 2.2.6.5. *01*, *remplacer l'alinéa par :*

01 **2.2.6.5. Porto das Velas et ses abords.** *Carte portugaise 178.*

§ 2.2.6.7. *01*, *remplacer l'alinéa par :*

01 **2.2.6.7. Porto da Calheta et ses abords.** *Carte portugaise 178.* — **Porto da Calheta** est un petit port installé dans Baía da Calheta, signalée par un phare. Il est administré par : Junta Autónoma do Porto da Horta (§ 2.2.8.0). La zone portuaire est délimitée par le cercle de 1 M de rayon centré sur l'extrémité du môle.

§ 2.2.7.1. *01*, *remplacer l'alinéa par :*

01 **2.2.7.1. Câbles sous-marins.** — Un câble sous-marin aboutit sur la côte Nord de Baía da Horta (§ 2.2.7.4), en provenance de Porto das Velas (Ilha de São Jorge). Un autre câble aboutit dans Porto Pim ; il relie Ilha do Faial et Ilha do Pico (§ 2.2.9.6). Ils sont signalés chacun par un feu rouge allumé en permanence, le premier, directionnel et le second à un secteur. Le tracé de ces câbles et celui de leurs zones de protection sont portés sur les cartes.

§ 2.2.8.0. *19*, *remplacer l'alinéa par :*

19 Le port intérieur est protégé à l'Est par un brise-lames qui s'enracine dans la côte au pied de Monte Queimado et qui s'étend sur 700 m vers le Nord. Son musoir porte un phare (vue 2.2.8.0). Une darse protégée par un brise-lames est en construction (2009) au Nord.

§ 2.2.8.7. *10***,** *ajouter un alinéa :*

10 Une darse est en construction (2009) au Nord de l'alignement d'entrée à 285° devant la tour de l'horloge. Elle est abritée par un brise-lames coudé dont la partie orientée NE-SW est longue de 410 m. Les travaux sont signalés par des bouées de marque spéciale, lumineuses qui délimitent une zone dont l'accès est interdit.

PAGE 109, planche 2.2.8.7.A.
Remplacer : la planche 2.2.8.7.A. *par* : la planche 2.2.8.7.A. ci-jointe.

§ 2.2.9.0. *43*, *remplacer l'alinéa par :*

43 CÂBLES SOUS-MARINS. — Deux câbles sous-marins aboutissent dans Porto da Praínha, sur la côte SW (§ 2.2.9.6). L'un d'eux provient de Porto Pim (§ 2.2.7.1). L'autre relie Ilha do Pico et Ilha de Santa Maria (§ 2.3.5). Le tracé de ces câbles et celui de leur zone de protection sont portés sur les cartes ; cette zone est couverte par le secteur d'un feu rouge allumé en permanence.

§ 2.2.9.4. *01*, *remplacer l'alinéa par :*

01 **2.2.9.4. Porto de São Roque do Pico et ses abords.** *Carte portugaise 180.*

§ 2.2.9.7. *01*, *remplacer l'alinéa par :*

01 **2.2.9.7. Porto das Lajes do Pico et ses abords.** *Carte portugaise 181.*

§ 2.3.1.3. *01*, *remplacer l'alinéa par :*

01 **2.3.1.3. Atterrissage sur Ilha de São Miguel.** *Carte 7432. Carte portugaise 43103.* — Par temps clair, l'atterrissage ne présente pas de difficulté particulière grâce aux sommets élevés et caractéristiques de l'île : 874 m à l'extrémité Ouest ; 949 m dans la partie centrale ; 1 105 m à l'extrémité Est. Une route côtière fait le tour de l'île ; les nombreuses localités qui la jalonnent offrent de multiples amers.

§ 2.3.2. *07*, *remplacer l'alinéa par :*

07 *Carte 7432.*

§ 2.3.2.1. *31*, *remplacer l'alinéa par :*

31 Le tracé de ces câbles et celui de leur zone de protection sont portés sur les cartes ; cette zone est couverte par le secteur d'un feu rouge allumé en permanence.

§ 2.3.2.2. *01*, *remplacer l'alinéa par :*

01 **2.3.2.2. Côtes Nord-Ouest et Nord. De Ponta da Ferraria jusqu'à Ponta do Cintrão.** *Cartes portugaises 161 et 162.* — La côte au SW de Ponta da Ferraria est décrite dans le sous-paragraphe 2.3.2.4.

Librairie Maritime L'Eau Bleue www.eaubleue.com

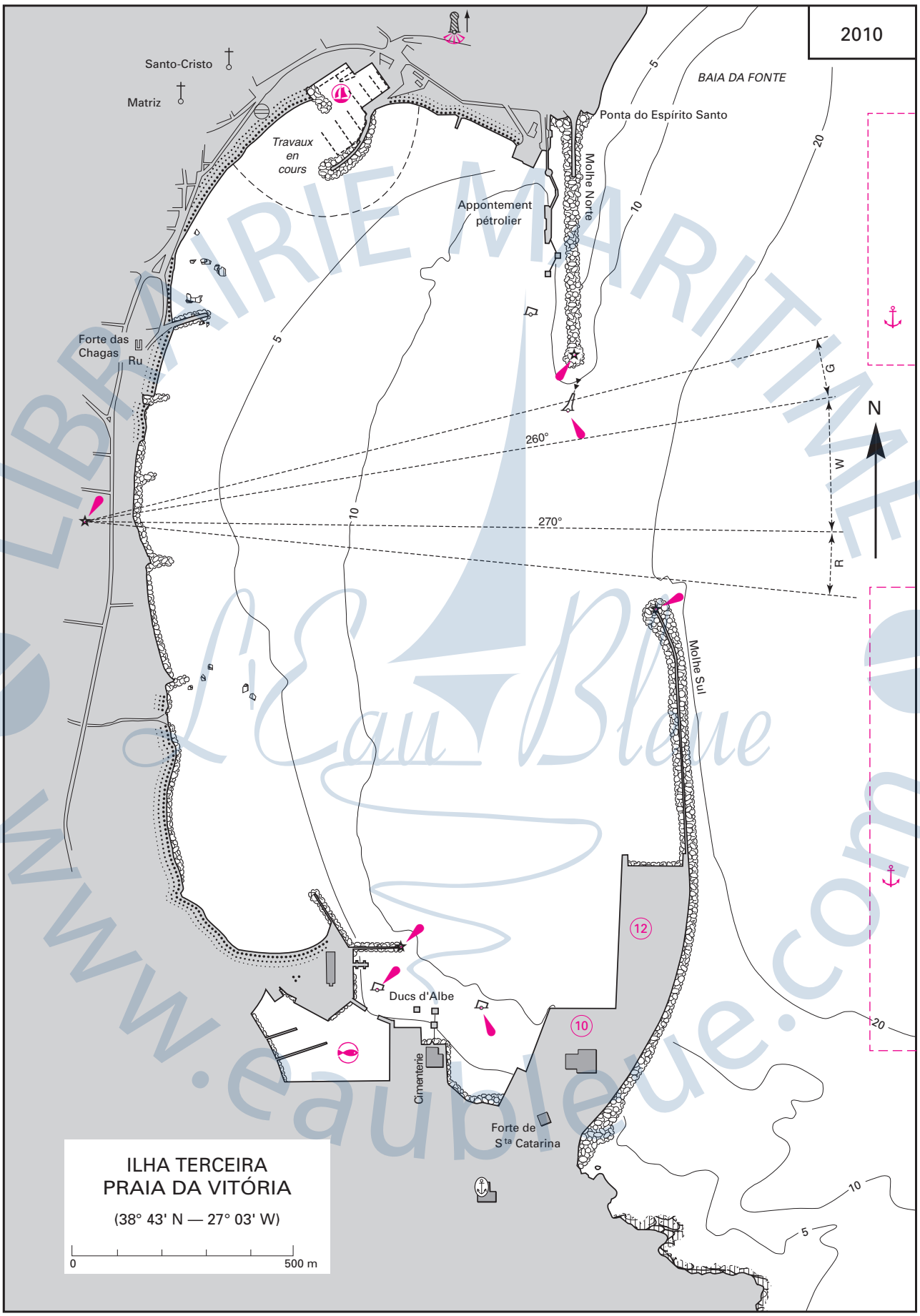

2.2.4.6.B. — Plan du Port de Praia da Vitória.

(D'après *carte portugaise 46405)*

LIBRAIRIE MARITIME L'Eau Bleue www.eaubleue.com

LIBRAIRIE MARITIME
L'Eau Bleue
www.eaubleue.com

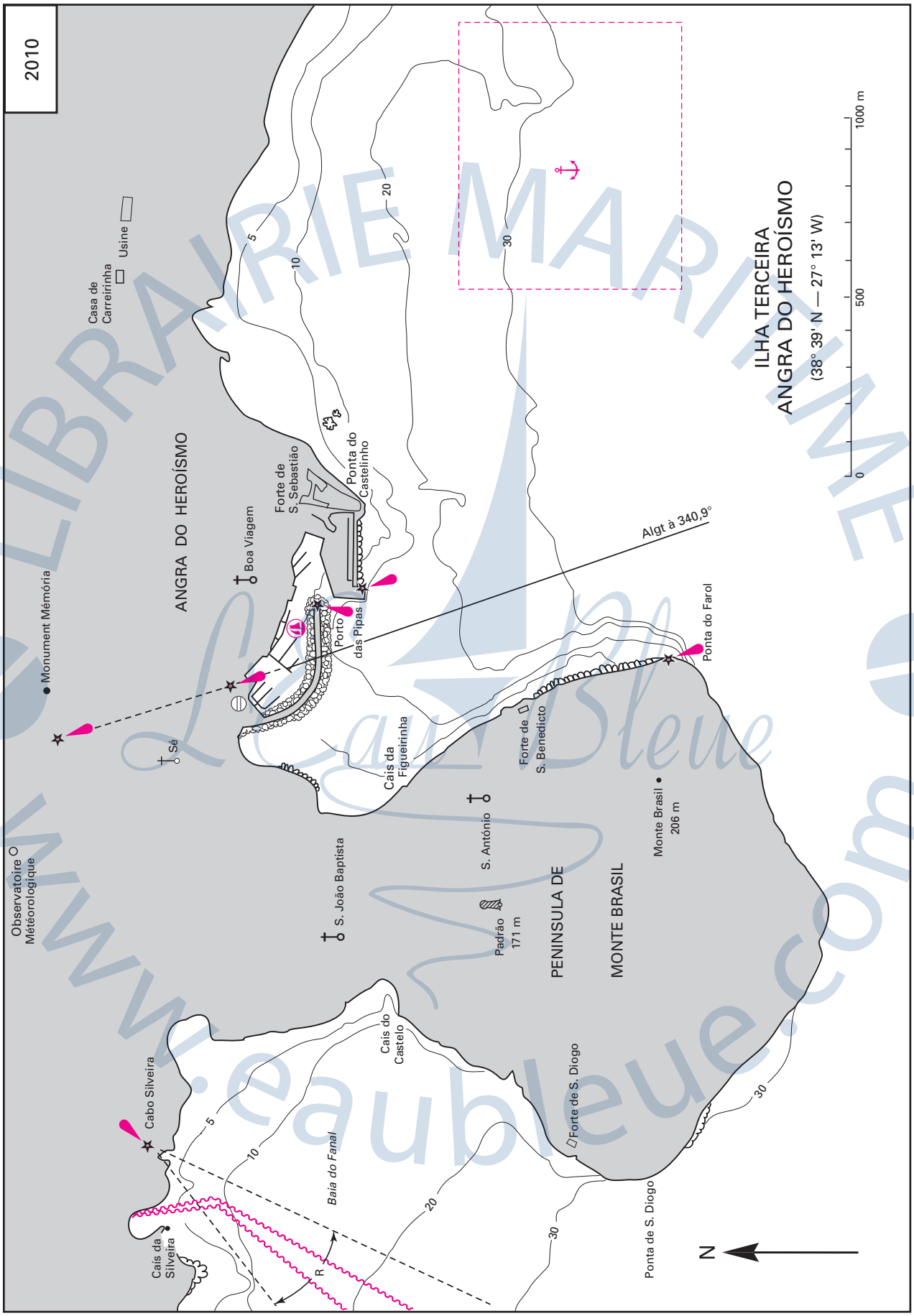

2.2.5.7. — Plan du port de Angra do Heroísmo.

(D'après *carte portugaise 46405*)

LIBRAIRIE MARITIME
L'Eau Bleue
www.eaubleue.com

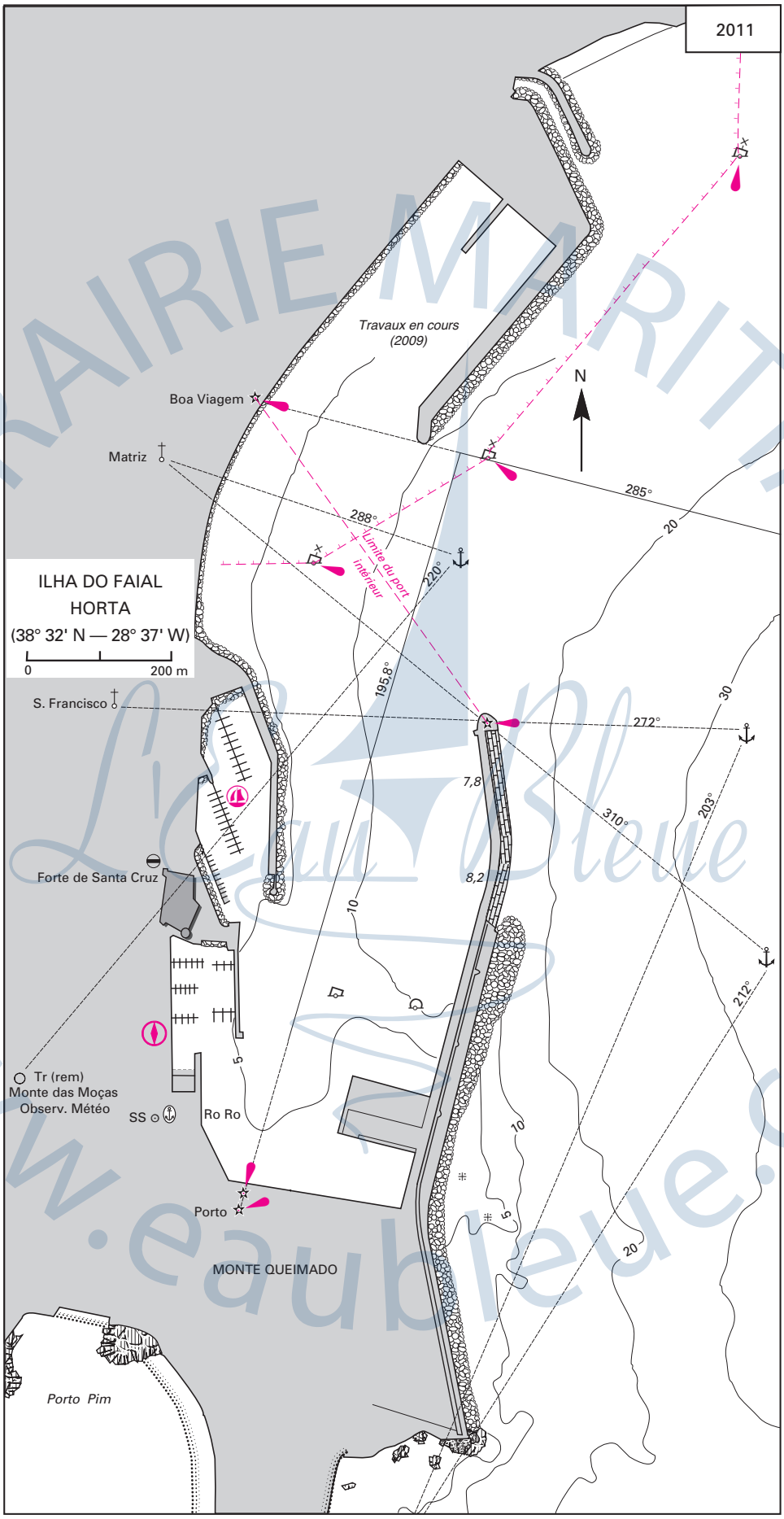

2.2.8.7.A. — Plan du port de Horta.

(D'après *carte portugaise 46403*)

LIBRAIRIE MARITIME L'Eau Bleue www.eaubleue.com

LIBRAIRIE MARITIME
L'Eau Bleue
www.eaubleue.com

§ 2.3.2.3. *01*, *remplacer l'alinéa par :*

01 **2.3.2.3. Côtes Nord et Est. De Ponta do Cintrão au-delà de Ponta do Faial.** *Carte portugaise 163.* — Entre Ponta do Cintrão (37° 50,8' N — 25° 29,2' W) et Ponta da Ajuda distante de 8 M à l'ENE, la côte dessine une large baie très découpée. Entre Ponta da Ajuda et Ponta do Faial à l'extrémité SE de l'île, la côte est uniformément bordée de hautes falaises ; elle n'est accessible qu'en de rares endroits et seulement aux petits bateaux, pratiques des lieux. Une route fait le tour du littoral de l'île ; les nombreuses localités qui la jalonnent fournissent de bons amers.

§ 2.3.2.5. *25*, *remplacer l'alinéa par :*

25 Un câble sous-marin aboutit sur la côte devant Santa Cruz. Le tracé de ce câble et celui de sa zone de protection sont portés sur les cartes ; cette zone est couverte par le secteur d'un feu rouge allumé en permanence et s'étend jusqu'à 7 M au Sud.

§ 2.3.2.7. *01*, *remplacer l'alinéa par :*

01 **2.3.2.7. Porto de Vila Franca do Campo et ses abords.** *Carte portugaise 165.* — **Porto de Vila Franca do Campo** est l'anse qui s'ouvre entre **Ponta de São Pedro** (37° 42,6' N — 25° 26,6' W) et Ponta da Terejoula distante de 1,3 M à l'ENE. **Ponta da Terejoula** est une pointe basse et découpée, de couleur noirâtre.

§ 2.3.2.7. *19*, *remplacer l'alinéa par :*

19 Le port artificiel comprend une darse protégée par deux môles parallèles, terminée au Nord par une cale d'échouage. Les quais, aménagés sur les côtés internes des môles, sont utilisables par des petits caboteurs calant jusqu'à 1,5 m.

§ 2.3.2.7. *25*, *remplacer l'alinéa par :*

25 Un port de plaisance, protégé à l'Est par un brise-lames coudé dont l'extrémité porte un feu, se trouve lui-même à l'Est de la darse et de la ville.

§ 2.3.2.7. *31*, *remplacer l'alinéa par :*

31 *Au large de Vila Franca do Campo, on peut mouiller par profondeur de 24 m, sur un fond de sable, en relevant l'église Matriz à 328°, la chapelle Nossa Senhora da Paz à 355° et Ponta da Cozinha à 270°.*

§ 2.3.2.8. *01*, *remplacer l'alinéa par :*

01 **2.3.2.8. Côte Sud-Est. Entre Ponta da Terejoula et Ponta do Faial.** *Carte portugaise 164.* — À 2,5 M à l'Est de Ponta da Terejoula, **Ponta Garça** est une pointe élevée et escarpée, marquée par un phare. Ses abords sont malsains, de même que l'anse limitée à l'Est par **Ponta da Lobeira**. Cette pointe est débordée à 400 m au Sud par une roche découvrante dénommée **Baixa da Lobeira**.

§ 2.3.2.8. *25*, *remplacer l'alinéa par :*

25 Sur le front de mer de Povoação se trouve un débarcadère.

§ 2.3.3. *07*, *remplacer l'alinéa par :*

07 *Carte 7432 et son cartouche*.

§ 2.3.3.4. *13*, *remplacer l'alinéa par :*

13 Aux abords du port, les principaux amers, portés sur les cartes, sont les suivants : **Forte de São Braz** près de l'enracinement du brise-lames ; la tour de la capitainerie ; l'église paroissiale (Matriz) dont la tour blanche porte une horloge lumineuse ; la tour du théâtre Micaelense située à 200 m en retrait de l'hôtel SOLMAR ; l'église Mãe de Deus bien apparente sur une petite éminence à 500 m au NE de l'hôtel ; le grand bâtiment de la prison à proximité à l'Est du port de plaisance.

§ 2.3.3.5. *19*, *remplacer l'alinéa par :*

19 Le point d'embarquement du pilote se situe à 1 M au SE du musoir du brise-lames. Lorsqu'elle est en station, la pilotine assure la veille radio VHF sur le canal 16.

§ 2.3.3.7. *01*, *remplacer l'alinéa par :*

01 **2.3.3.7. Accès.** — La voie d'accès au port est indiquée par le secteur blanc du feu de guidage à 309° dont la lanterne se trouve sur la terrasse du « Clube Naval ». Ce feu est allumé nuit et jour.

§ 2.3.3.7. *13*, *remplacer l'alinéa par :*

13 L'axe du port intérieur est indiqué par le secteur blanc du feu de guidage à 262° dont la lanterne est portée par l'angle SE du fort de São Braz. Ce feu est allumé nuit et jour.

PAGE 120, vue 2.3.3.7.
Supprimer : la vue 2.3.3.7.

§ 2.3.3.8. *13*, *supprimer l'alinéa.*

§ 2.3.3.8. *19*, *remplacer l'alinéa par :*

19 La partie Nord du port est occupée par le port de plaisance qui peut accueillir des yachts de grandes dimensions et offre 670 places pour des bateaux calant juqu'à 3,5 m. Il abrite deux marinas et dispose d'un quai long de 350 m pour l'accostage des navires de croisière.

PAGE 122, tableau 2.3.3.8.B.
Remplacer : le tableau 2.3.3.8.B. *par* : le tableau 2.3.3.8.B. ci-joint.

§ 2.3.4.2. *01*, *remplacer l'alinéa par :*

01 **2.3.4.2. Réserve naturelle des Ilhéus das Formigas.** — La réserve naturelle marine de Banco das Formigas est comprise entre les parallèles 37° 09,0' N et 37° 21,0' N, et entre les méridiens 24° 37,1' W et 24° 53,1' W.

§ 2.3.5.3. *07*, *remplacer l'alinéa par :*

07 Le tracé de ces câbles et celui de leur zone de protection sont portés sur les cartes ; cette zone est couverte par le secteur d'un feu rouge allumé en permanence.

§ 2.3.6.3. *07*, *remplacer l'alinéa par :*

07 Le brise-lames du port s'enracine dans la côte Ouest de la baie, à environ 0,2 M au NE du phare ; son musoir porte une balise à bandes rouges et blanches, lumineuse. De l'autre côté de l'entrée, au NNW de Ponta do Marvão, une tourelle à bandes vertes et blanches porte un feu.

§ 2.3.6.3. *19***,** *ajouter un alinéa :*

19 On entre dans la baie en faisant route dans le secteur blanc (351 – 354) du feu de guidage établi sur un poteau du « Clube Naval », à proximité au NW de l'église.

§ 2.3.6.6. *19***,** *ajouter un alinéa :*

19 Des travaux comprenant la construction d'une jetée sont en cours (2007) dans la partie Nord de la baie.

§ 3.1.2.3. *56*, *remplacer l'alinéa par :*

56 Un câble sous-marin aboutit sur Ponta do Sombreiro. Le tracé de ce câble et celui de sa zone de protection sont portés sur les cartes ; cette zone est couverte par le secteur d'un feu rouge allumé en permanence et s'étend jusqu'à 4 M au NNE.

LIBRAIRIE MARITIME L'Eau Bleue www.eaubleue.com

Désignation des quais	Longueur (m)	Profondeur (m)	Observations
Cais 12 (partie Est du brise-lames)	575,0	10,5 à 10,9	Diverses marchandises. Produits pétroliers. Poste de ravitaillement pour les navires de l'OTAN
Redent du quai (rampe)	52,5	8,5	Emplacement pour un navire roulier à l'extrémité Ouest du quai 12. Diverses marchandises.
Cais 10	220,0	9,3	Terminal à conteneurs. Diverses marchandises. Céréales en vrac. Produits pétroliers.
Cais 6	314,5	4 à 5,3	id.
Cais 4	150	1,5 à 5,0	Navires de guerre. Cabotage. Divers
Quais de rive Sud	–	–	Port de pêche.

2.3.3.8.B. — Installations portuaires de Ponta Delgada.

§ 3.1.3.1. *31, remplacer l'alinéa par :*

31 Entre Paúl do Mar et Ponta do Jardim do Mar, des récifs artificiels sont installés par profondeurs de 10 à 20 m. Cette zone est balisée par une bouée de marque spéciale, lumineuse et dotée d'un réflecteur radar, mouillée à environ 0,6 M au SSE du port de Paúl do Mar. Le mouillage, la pêche et la plongée sous-marine sont interdits dans un rayon de 250 m autour de cette bouée.

§ 3.1.3.2. *13, remplacer l'alinéa par :*

13 Ponta do Sol forme la limite Est d'une large vallée dans la partie basse de laquelle est établie la ville de **Ponta do Sol** qui compte environ 6 000 habitants. Sur le front de mer de la ville, l'église est un bon amer. À 0,5 M à l'ENE, la marina de **Lugar de Baixo** est protégée par un brise-lames dont l'extrémité porte un feu.

§ 3.1.3.4. *49, remplacer l'alinéa par :*

49 ZONE DE PROTECTION DE CÂBLE. — Un câble sous-marin aboutit sur la côte à l'extrémité de Praia Formosa. Le tracé de ce câble et celui de sa zone de protection sont portés sur les cartes ; cette zone est couverte par le secteur d'un feu rouge allumé en permanence et s'étend jusqu'à 2,5 M au SSW.

§ 3.1.4.1. *25, remplacer l'alinéa par :*

25 Un faisceau de câbles sous-marins (§ 3.1.0.4) aboutit dans l'anse dite du « Clube Naval », à 0,6 M à l'ENE de Ponta da Cruz. Le tracé de ces câbles et celui de leur zone de protection sont portés sur les cartes ; cette zone est couverte par le secteur d'un feu rouge allumé en permanence.

§ 3.1.4.1. *67, ajouter un alinéa :*

67 Une bouée ODAS lumineuse est mouillée à 1 M au SE de Ponta do Garajau.

§ 3.1.5.2. *19, ajouter un alinéa :*

19 Les pylônes verts du téléphérique situé au dessus de Forte de Santiago constituent un alignement remarquable à 003,5° qui fait passer à 500 m à l'Est de l'extrémité de la jetée.

§ 3.1.6.2. *19, remplacer l'alinéa par :*

19 Le petit port est protégé par deux môles longs d'environ 60 m. Celui orienté au SW qui s'enracine dans la côte au pied du fort, offre un quai long de 35 m sur son côté interne. La passe d'entrée ouverte au Sud est signalée par les feux que portent les môles à leur extrémité.

§ 3.1.7. *07, remplacer l'alinéa par :*

07 *Carte 2463. Carte portugaise 104.*

§ 3.2.4.1. *13, remplacer l'alinéa par :*

13 Un câble sous-marin aboutit sur la côte à 1,3 M au NE de Ponta da Calheta. Le tracé de ce câble et celui de sa zone de protection sont portés sur les cartes ; cette zone est couverte par le secteur d'un feu rouge allumé en permanence et s'étend jusqu'à 3 M au SE.

§ 3.3. *07, remplacer l'alinéa par :*

07 *Carte 7270 (INT 1082). Carte portugaise 105. Carte britannique 3133.*

§ 3.3.2. *07, remplacer l'alinéa par :*

07 *Carte portugaise 156. Carte britannique 3133 et son cartouche.*

§ 3.3.2.2. *19, remplacer l'alinéa par :*

19 Deux hauts-fonds, couverts l'un de 29 m et l'autre de 30 m d'eau, se trouvent à 1 M de Palheiro do Mar, respectivement au Nord et à l'Ouest. Un haut-fond couvert de 10,9 m d'eau est situé à 0,6 M au SW à la limite de l'isobathe de 50 m.

§ 3.3.3. *07, remplacer l'alinéa par :*

07 *Carte portugaise 157. Carte britannique 3133.*

§ 3.3.3.1. *13, remplacer l'alinéa par :*

13 Entre Selvagem Pequena et Ilhéu de Fora, **Canal da Selvagem Pequena** est orienté selon un axe Nord-Sud ; ce passage est profond de 11 m mais sa bordure orientale est encombrée de dangers (§ 3.3.3.2) et un haut-fond couvert de 4,6 m d'eau est situé dans sa partie SW.

LIBRAIRIE MARITIME L'Eau Bleue www.eaubleue.com

§ 3.3.3.2. *07*, *remplacer l'alinéa par :*

07 **Baixa Comprida** est un banc rocheux long de 0,4 M, situé à 1 M au SSW de Pico do Veado et orienté selon un axe Nord-Sud. Sa partie méridionale, à fleur d'eau, est marquée par de forts brisants ; sa partie occidentale est débordée par un haut-fond couvert de 4,1 m d'eau. À 0,5 M au SSW du phare, **Baixa da Enseada** est également une roche à fleur d'eau (vue 3.3.3.3).

§ 4.0.3.4. *01*, *ajouter un alinéa :*

01 **4.0.3.4. Zone maritime particulièrement vulnérable (P.S.S.A.).** — La planche 4.0.3.4 schématise la P.S.S.A. [Particulary Sensitive Sea Area] des Islas Canarias (§ 0.5.2.4). Cette zone, ainsi que les mesures de protection associées, ont été approuvées par l'O.M.I. Elle est délimitée par la ligne qui joint successivement les points géographiques suivants :

§ 4.0.3.4. *07*, *ajouter un alinéa :*

07 (A) 28° 56,0' N — 18° 13,0' W ;
(H) 29° 17,0' N — 13° 06,0' W ;
(B) 29° 04,0' N — 17° 47,0' W ;
(I) 27° 57,0' N — 13° 48,0' W ;
(C) 28° 48,0' N — 16° 04,0' W ;
(J) 27° 32,0' N — 15° 35,0' W ;
(D) 28° 22,0' N — 15° 19,0' W ;
(K) 27° 48,0' N — 16° 45,0' W ;
(E) 28° 19,0' N — 14° 36,0' W ;
(L) 27° 48,0' N — 17° 11,0' W ;
(F) 29° 37,0' N — 13° 39,0' W ;
(M) 27° 23,0' N — 17° 58,0' W ;
(G) –29° 37,0' N — 13° 19,0' W ;
(N) 27° 36,0' N — 18° 25,0' W.

§ 4.0.3.4. *13*, *ajouter un alinéa :*

13 Dans la PSSA, tous les navires-citernes d'un port en lourd égal ou supérieur à 600 t, en transit dans les Islas Canarias, ou, naviguant entre ces îles, et qui transportent une cargaison de pétrole brut lourd, de fioul lourd, de bitume, goudron ou leurs émulsions, sont tenus de participer au système de comptes rendus de navire CANREP (ouvrage *Radiocommunications pour la surveillance du trafic et le pilotage [n° 93.3]).*

§ 4.0.3.4. *19*, *ajouter un alinéa :*

19 Deux dispositifs de séparation du trafic sont établis, l'un entre Isla de Gran Canaria et Isla de Tenerife, l'autre entre Isla de Gran Canaria et Isla de Fuerteventura (§ 4.4.1.3).

§ 4.0.3.4. *25*, *ajouter un alinéa :*

25 Cinq zones devant être évitées par tous les navires de jauge brute supérieure à 500 transportant des hydrocarbures ou des cargaisons dangereuses en vrac sont établies. Elles concernent Isla de Lanzarote, Isla de Gran Canaria, Isla de Tenerife, Isla de La Gomera, Isla de La Palma, Isla de Hierro et sont décrites aux sous-paragraphes « Navigation côtière » de ces îles.

PAGE 158, planche 4.0.3.4.
Ajouter la planche 4.0.3.4 ci-jointe.

§ 4.1.1.1. *13*, *remplacer l'alinéa par :*

13 **Banco de la Concepción** (**Conception Bank**) est un mont sous-marin isolé couvert de 155 m d'eau, situé à 51 M au NE de Isla de Alegranza, dans le prolongement du socle de Isla de Fuerteventura et de Isla de Lanzarote. Une profondeur de 21 m a été signalée (2006) dans la partie Ouest du banc (29° 55,3' N — 12° 54,4' W).

§ 4.1.1.1. *19*, *supprimer l'alinéa.*

§ 4.1.4. *25*, *remplacer l'alinéa par :*

25 Les MRCC de Las Palmas et de Tenerife (§ 0.5.5.2) diffusent aussi des avertissements et des bulletins météorologiques pour le passage entre Isla de Gran Canaria et Isla de Tenerife, ainsi que pour les eaux côtières des îles de l'archipel. Ils sont également destinataires des messages de comptes rendus de navires du système CANREP (ouvrage *Radiocommunications pour la surveillance du trafic et le pilotage [n° 93.3]*).

§ 4.2.1.1. *61*, *ajouter un alinéa :*

61 ZONE MARITIME PARTICULIÈREMENT VULNÉRABLE. — Une zone à éviter (§ 4.0.3.4), constituant une réserve de biosphère, entoure Isla de La Palma. Elle est comprise entre les parallèles 28° 17,0' Nord et 29°00,0' Nord, et, entre les méridiens 17° 35,0' Ouest et 18° 00,0' Ouest.

§ 4.2.1.2. *43*, *remplacer l'alinéa par :*

43 Des fermes marines et une zone de viviers flottants, toutes balisées par des bouées lumineuses de marque spéciale, encadrent cette même pointe, respectivement au NW à 0,6 M et au SW à 0,3 M.

§ 4.2.1.3. *07*, *remplacer l'alinéa par :*

07 **Punta Cumplida** (28° 50,4' N — 17° 46,5' W) est une pointe basse, signalée par un phare, tour haute de 34 m. Jusqu'à 7 M au SSE, la côte rectiligne n'offre aucun abri à l'exception du petit port refuge de **Puerto Espíndola** dont le brise-lames porte un feu. Il est conseillé de ne pas s'en approcher à moins de 0,5 M.

§ 4.2.2.3. *07*, *remplacer l'alinéa par :*

07 Les navires doivent indiquer, aux autorités portuaires, leur HPA avec un préavis de 48 heures. L'HPA doit ensuite être confirmée 24 heures avant l'arrivée et un contact établi sur VHF, chenal 16, avec le centre de contrôle du trafic de Palma à plus de 2 M de la passe d'entrée. Le pilote embarque à l'Est du port à proximité de l'extrémité du brise-lames.

§ 4.2.2.5. *07*, *remplacer l'alinéa par :*

07 Muelle Polivalente est un terminal à conteneurs et à vracs solides, notamment à ciment ; son angle SE porte un feu. Le quai des transbordeurs occupe l'angle NE du port. Les autres quais servent à manutentionner diverses marchandises. Le port dispose de trois postes pour navires rouliers.

PAGE 166, planche 4.2.2.5.A.
Remplacer : la planche 4.2.2.5.A. *par* : la planche 4.2.2.5.A ci-jointe.

PAGE 167, tableau 4.2.2.5.B.
Remplacer : le tableau 4.2.2.5.B. *par* : le tableau 4.2.2.5.B. ci-joint.

§ 4.2.2.6. *25*, *remplacer l'alinéa par :*

25 OUTILLAGE. — Le terminal à conteneurs est doté d'une grue de 60 t. Le port possède également trois grues automobiles, de 20, 100 et 220 t. Une part importante du trafic de marchandises est effectuée par des navires rouliers.

§ 4.2.3. *07*, *remplacer l'alinéa par :*

07 *Carte 7563. Cartes espagnoles 617 et 6150.*

§ 4.2.3.1. *43*, *remplacer l'alinéa par :*

43 CÂBLES SOUS-MARINS. — Deux câbles sous-marins aboutissent sur la côte orientale, au Sud de Punta de San Cristóbal (§ 4.2.3.4) et un troisième à l'ESE de Punta Gaviota (§ 4.2.3.6.).

BASIC MARITIME Cartes Bleue www.cartesbleue.com

§ 4.2.3.1. *55, ajouter un alinéa :*

55 ZONE MARITIME PARTICULIÈREMENT VULNÉRABLE. — Une zone à éviter (§ 4.0.3.4), constituant une aire de reproduction de cétacés, entoure Isla de La Gomera et s'étend jusqu'à Isla de Tenerife. Elle est comprise entre les parallèles 28° 00,0' Nord et 28° 21,0' Nord, et, entre le méridien 17° 22,0' Ouest et la côte Ouest de Isla de Tenerife.

§ 4.2.3.2. *73, remplacer l'alinéa par :*

73 Le port-refuge de **Vueltas-Valle Gran Rey** est installé à l'extrémité Nord de Bahía de Argayal. Il est protégé par deux digues orientées sensiblement vers le SE. Leurs musoirs portent un feu ; la digue extérieure longue de 320 m, qui est équipée d'une rampe pour navire roulier, porte un second feu à son enracinement. Le port, polyvalent, est accessible aux petits bateaux. La localité de Valle Gran Rey, la plage et le port constituent un centre touristique bien équipé et bien abrité contre les vents dominants.

§ 4.2.3.5. *16, remplacer l'alinéa par :*

16 Le port peut recevoir des navires longs de 200 m, calant jusqu'à 17 m. Il enregistre 4 500 entrées de navires par an, la plupart étant des transbordeurs insulaires ou internationaux. Le trafic total est d'environ 400 000 t. En raison de l'absence d'aéroport sur l'île, le trafic passagers annuel dépasse le chiffre de 1 200 000.

PAGE 169, tableau 4.2.3.5.
Remplacer : le tableau 4.2.3.5. *par* : le tableau 4.2.3.5. ci-joint.

§ 4.2.3.6. *01, remplacer l'alinéa par :*

01 **4.2.3.6. Côte Sud-Est. De Punta de Juan Daza au-delà de Punta Becerro.** — Entre Bahía de San Sebastián et Punta del Espino distante de 6 M au SW, la côte dessine quelques larges anses séparées par trois pointes saillantes : **Punta de Juan Daza** ; **Punta de El Cabrito** et **Punta Gaviota**. Deux épaves proches de la côte gisent dans les parages de Punta Gaviota. Un câble téléphonique sous-marin en provenance de Isla de Hierro aboutit à 0,7 M à l'ESE de Punta Gaviota.

§ 4.2.4. *07, remplacer l'alinéa par :*

07 *Carte 7563. Cartes espagnoles 618 et 6150.*

§ 4.2.4.1. *55, ajouter un alinéa :*

55 ZONE MARITIME PARTICULIÈREMENT VULNÉRABLE. — Une zone à éviter (§ 4.0.3.4), constituant une réserve de biosphère, entoure Isla de Hierro. Elle est comprise entre les méridiens 17° 42,0' Ouest et 18° 21,0' Ouest, et, entre le parallèle 28° 00,0' Nord et la ligne brisée reliant les points (L), (M) et (N) de la limite SW de la P.S.S.A.

§ 4.2.4.2. *13, remplacer l'alinéa par :*

13 **Punta Salmor** est une pointe saillante effilée et escarpée (vue 4.2.4.2). Elle est débordée jusqu'à 0,6 M à l'Ouest par plusieurs îlots rocheux dont **Roque Salmor** est le plus apparent. Quelques hauts-fonds dangereux se trouvent dans les parages de ces îlots. Il est recommandé de ne pas s'approcher à moins de 1 M de Punta Salmor en raison de la présence de hauts-fonds couverts de 15 à 41 m d'eau.

§ 4.2.4.5. *13, remplacer l'alinéa par :*

13 Le port est protégé à l'Est par un brise-lames long de 550 m et par une contre-jetée longue de 175 m. Leurs musoirs portent un feu. La passe d'entrée, large de 60 m, est ouverte au Sud.

§ 4.2.4.5. *19, supprimer l'alinéa.*

§ 4.2.4.5. *43, remplacer l'alinéa par :*

43 Aux abords du port, les courants, qui peuvent atteindre 1,5 nœud, portent vers le Nord pendant le montant de la marée et vers le Sud pendant le perdant.

§ 4.2.4.5. *55, remplacer l'alinéa par :*

55 INSTALLATIONS PORTUAIRES. — Les quais de commerce, longs de 150 et 223 m, sont aménagés sur le côté interne du brise-lames ; les profondeurs y sont de 10 et 14 m. Le port possède une rampe utilisable par un navire-transbordeur ou un navire roulier. Le port intérieur, qui offre 6 m d'eau, est dévolu aux petites embarcations et aux bateaux de plaisance.

PAGE 173, planche 4.2.4.5.
Remplacer : la planche 4.2.4.5 *par* : la planche 4.2.4.5 ci-jointe.

§ 4.2.4.6. *01, remplacer l'alinéa par :*

01 **4.2.4.6. Côte Sud-Est. De Punta Tijimiraque jusqu'à Punta de la Restinga.** — **Punta Tijimiraque** (27° 46,0' N — 17° 54,5' W) est la pointe qui forme la limite Sud de l'anse dans la partie Nord de laquelle est établi Puerto de La Estaca. Un câble téléphonique sous-marin en provenance de Isla de la Gomera aboutit à 0,3 M au NW de cette pointe. Entre Punta Tijimiraque et **Punta Bonanza** distante de 2,8 M au SSW, la côte est inabordable.

§ 4.3.1.3. *25, ajouter un alinéa :*

25 ZONE MARITIME PARTICULIÈREMENT VULNÉRABLE - D.S.T. — Le dispositif de séparation du trafic entre Isla de Tenerife et Isla de Gran Canaria (§ 4.0.3.4) est porté sur les cartes et détaillé en annexe VII.

§ 4.3.1.3. *31, ajouter un alinéa :*

31 Zone à éviter. Se reporter au sous-paragraphe 4.2.3.1.

§ 4.3.2. *07, remplacer l'alinéa par :*

07 *Carte 7561. Cartes espagnoles 612 et 614.*

§ 4.3.3. *61, remplacer l'alinéa par :*

61 Des fermes marines, signalées par des bouées lumineuses de marque spéciale, sont installées dans la baie qui s'ouvre entre Punta del Roquete et **Punta de los Organos** distante de 2 M à l'WSW. Une épave couverte d'au moins 25 m d'eau gît à environ 0,4 M à l'ESE de cette dernière pointe.

§ 4.3.4.2. *25, remplacer l'alinéa par :*

25 Les brise-lames qui protègent les darses du port sont très apparents. Ils sont signalés par de nombreux feux, notamment le musoir de Dique del Sur qui porte le phare le plus puissant. La tour de la vigie principale, de couleur ocre, se trouve à 308° et 500 m de ce musoir.

§ 4.3.4.3. *07, remplacer l'alinéa par :*

07 Le pilote embarque à 1,5 M au SE du musoir de Dique del Sur. La pilotine est équipée d'un radiotéléphone VHF ; lorsqu'elle est en station, on peut la contacter sur le canal 16. Les navires doivent embarquer un pilote aussi bien pour se rendre au mouillage que pour entrer au port et pour y accoster.

§ 4.3.4.4. *25, remplacer l'alinéa par :*

25 *– le troisième par profondeur d'environ 70 m, au voisinage du point indiqué sur la carte (0,7 M au SSW du musoir et en relevant à 233° la tour de Cabildo Insular), car une bouée de mesure de houle est mouillée à proximité.*

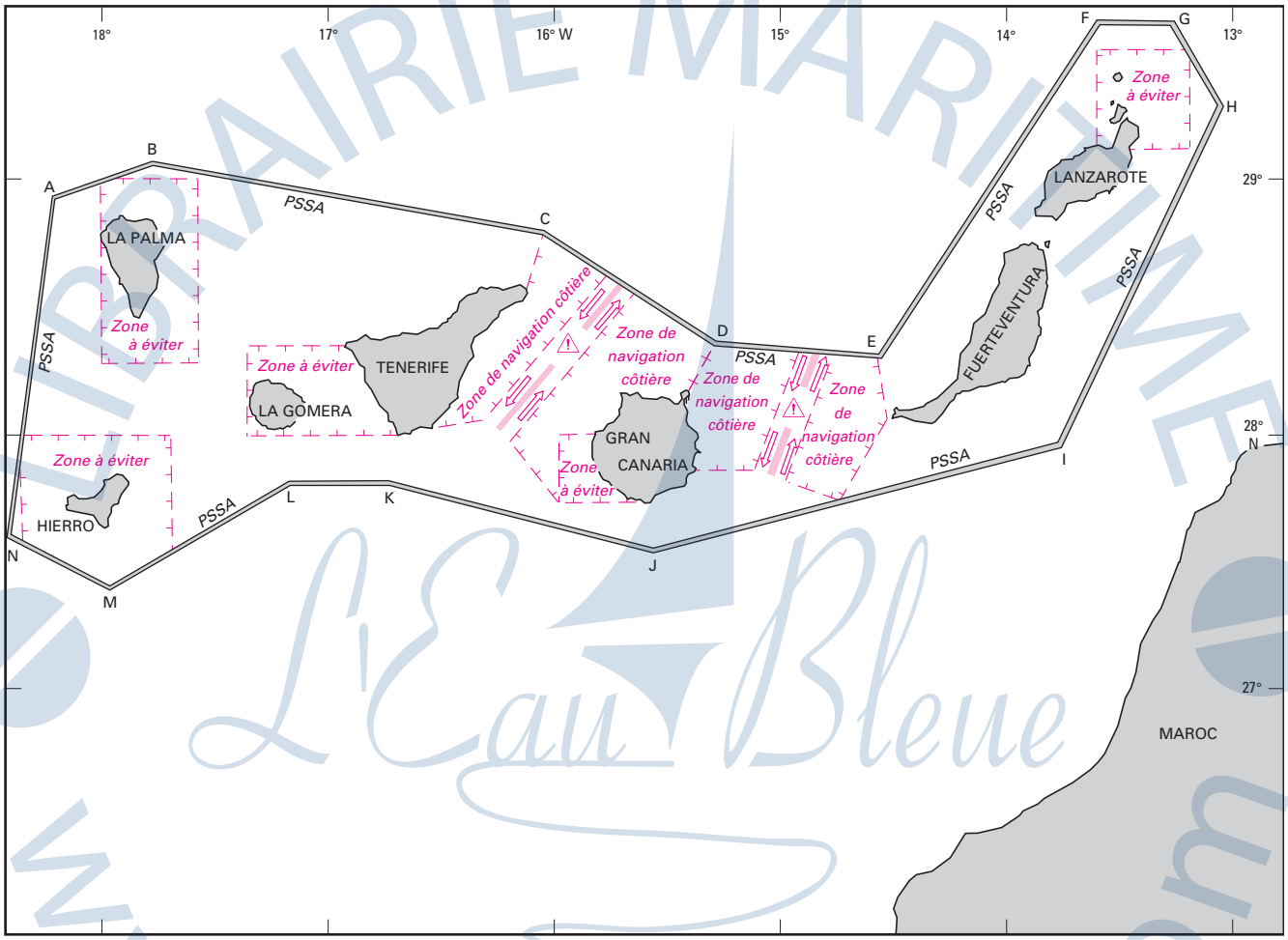

4.0.3.4. — Zone maritime particulièrement vulnérable des Islas Canarias.

LIBRAIRIE MARITIME L'Eau Bleue www.eaubleue.com

LIBRAIRIE MARITIME
L'Eau Bleue
www.eaubleue.com

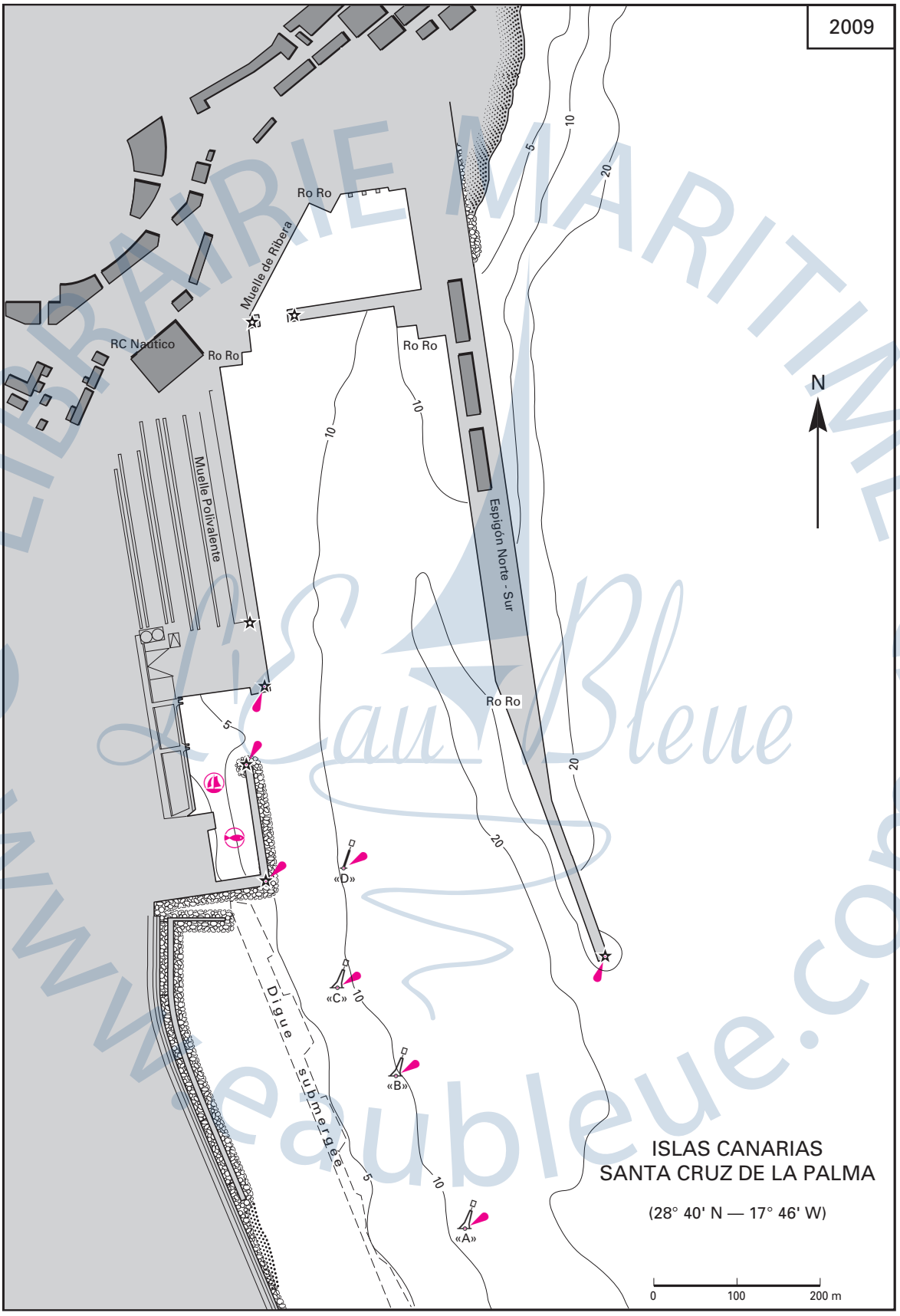

4.2.2.5.A. — Plan du port de Santa Cruz de La Palma.

(D'après *carte espagnole 6150*)

LIBRAIRIE MARITIME
L'Eau Bleue
www.eaubleue.com

Désignation des quais	Longueur (m)	Profondeur (m)	Observations
MUELLE POLIVALENTE			
Quai A-1 (2 postes)	325	9	Terminal à conteneurs. Ciment. Céréales Poste pour navire roulier.
MUELLE DE RIBERA			
Quai A-2 (2 postes)	210	6	Marchandises diverses. Poste pour navire roulier.
MUELLE DE TRANSBORDADORES			
Quai A-3	110	6	Terminal à passagers.
ESPIGÓN NORTE-SUR			
Quai A-4 (2 postes)	197	9	Diverses marchandises. Poste pour navire roulier.
Quai A-4’	190	10	Diverses marchandises.
Quai A-5	150	10	
ESPIGÓN. PROLONGACIÓN DIQUE DE ABRIGO			
Quai A-6	200	14	
DÁRSENA PESQUERA			
	—	2	Pêche et plaisance.

4.2.2.5.B. — Installations portuaires de Santa Cruz de La Palma.

Désignation des quais	Longueur (m)	Profondeur (m)	Observations
BRISE-LAMES			
Quai A-1 (Nord)	130	8	Poste pour un navire transbordeur insulaire.
Quai A-2	140	8	Poste pour navire roulier ou pour un transbordeur insulaire.
Quai A-3 (Sud)	200	12	Poste pour navire roulier ou pour un transbordeur international.
DÁRSENA DEPORTIVA			
—	—	4	Pêche et plaisance.

4.2.3.5. — Installations portuaires de San Sebastián de La Gomera..

LIBRAIRIE MARITIME L'Eau Bleue www.eaubleue.com

LIBRAIRIE MARITIME
L'Eau Bleue
www.eaubleue.com

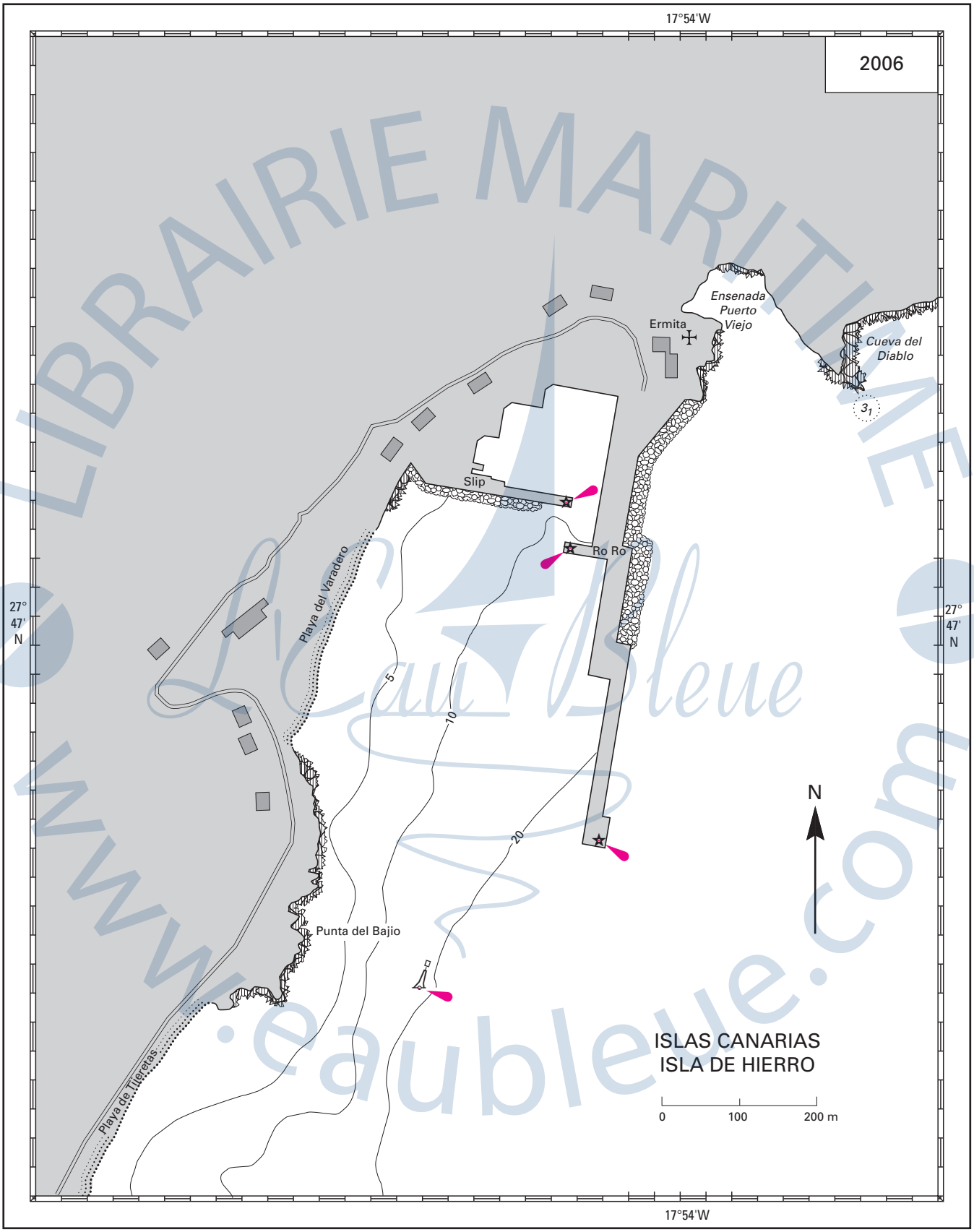

4.2.4.5. — Plan de port de La Estaca.

(D'après *carte espagnole 6150)*

LIBRAIRIE MARITIME
L'Eau Bleue
www.eaubleue.com

LIBRAIRIE MARITIME
L'Eau Bleue
www.eaubleue.com

§ 4.3.4.5. *25*, *supprimer l'alinéa.*

§ 4.3.4.5. *31*, *remplacer l'alinéa par :*

31 DÁRSENA DE ANAGA. — Antérieurement dénommée Dársena Sur, elle est protégée à l'Est par Dique del Sur, brise-lames long de 1 300 m et orienté vers le NNE. Il s'enracine dans l'angle NE du môle de la Gare maritime ; son musoir porte un phare. La darse est limitée au Nord par Muelle Norte, môle long de 100 m perpendiculaire au quai de rive. La capitainerie du port se trouve sur ce môle (§ 4.3.4.0). La passe d'entrée de la darse est large d'environ 280 m. Une bouée ODAS lumineuse, jaune, est mouillée à 010° et 0,3 M du feu du musoir de Dique del Sur.

PAGE 179, tableau 4.3.4.5.
Remplacer : le tableau 4.3.4.5. *par* : le tableau 4.3.4.5. ci-joint.

Désignation des quais	Longueur (m)	Profondeur (m)	Observations
DÁRSENA DE LOS LLANOS.			
Dique. Partie Sud	423	14	Escales techniques.
Partie centrale	244	11	Diverses marchandises.
Partie Nord	300	8	Diverses marchandises.
Muelle de Ribera			
Partie Sud	380	8	Terminal à conteneurs. Poste pour navire roulier.
Partie Nord	240	8	Terminal à conteneurs. Deux postes pour navires rouliers.
Partie Nord de la darse	—	—	Bateaux de plaisance. Appontements flottants.
DÁRSENA DE ANAGA.			
Gare maritime	2 x 200	8,5 à 10	Passagers.
Dique del Sur			
Partie Sud	500	7,6 à 13	Navires de croisière. Diverses marchandises.
Partie Nord	805	10 à 17	Navires de croisière. Diverses marchandises.
Quais de rive.			
Gare maritime	180	6,5	Passagers. Poste pour un navire transbordeur.
Partie centrale	395	7,9	Diverses marchandises. Fruits. Vracs solides. Poste pour navire roulier.
Muelle de Ribera	385	9	Diverses marchandises. Vracs solides. Poste pour navire roulier.
Muelle Norte	100	9,3	Diverses marchandises. Poste pour navire roulier.
Appontements BP	90	20	Poste pétrolier.
DÁRSENA DEL ESTE.			
Dique del Este			
Partie SW	317	15	Vracs liquides. Poste pétrolier.
Partie centrale	710	20	Diverses marchandises. Vracs liquides.
Partie Nord	260	10	Diverses marchandises. Poste pour navire roulier.
Base de contenedores	460	8 à 10	Terminal à conteneurs.
Muelle de El Bufadero	420	13,5	Terminal à conteneurs. Diverses marchandises. Vracs solides. Poste pour navire roulier.
Extension terminal conteneurs	350	13	Terminal à conteneurs.
DÁRSENA PESQUERA.			
Dique de Abrigo	1 000	6	Pêche et plaisance.
Muelle de Fondo	150	5	id.
Muelle de Ribera	620	5,5	Bateaux de pêche.

4.3.4.5. — Installations portuaires de San Cruz de Tenerife.

LIBRAIRIE MARITIME L'Eau Bleue www.eaubleue.com

§ 4.3.4.6. *73, ajouter un alinéa :*

73 Une bouée ODAS lumineuse est mouillée à environ 0,6 M au SSW de l'extrémité du môle de Puerto Caballo.

§ 4.3.4.7. *25, remplacer l'alinéa par :*

25 REMORQUAGE. OUTILLAGE. — Six remorqueurs sont disponibles avec des puissances comprises entre 1 050 et 3 900 ch.

§ 4.3.5. *07, remplacer l'alinéa par :*

07 *Carte 7561. Cartes espagnoles 612 et 613.*

§ 4.3.5.1. *37, ajouter un alinéa :*

37 Une ferme marine signalée par des bouées de marque spéciale, lumineuses, est installée à environ 0,45 M à l'ENE de Punta del Rey.

§ 4.3.5.3. *19, remplacer l'alinéa par :*

19 Jusqu'à **Punta Montaña Amarilla** distante de 4,5 M à l'WSW, la côte dessine une large baie exempte de danger, bordée de plages de galets. Au NE de la pointe, le port de plaisance **Marina San Miguel** est protégé par une digue coudée et une contre-digue, toutes deux marquées par des feux.

§ 4.3.6. *06, remplacer l'alinéa par :*

06 *Carte 7561. Cartes espagnoles 614 et 6140.*

§ 4.4.0.4. *01, remplacer l'alinéa par :*

01 **4.4.0.4. Câbles sous-marins.** — Quatre faisceaux de câbles sous-marins aboutissent sur les côtes de l'île : le premier dans Rada de Sardina (§ 4.4.5.1) ; le second dans Bahía del Confital (§ 4.4.2.2) ; le troisième au Sud de Punta Marfea (§ 4.4.4.1) et le dernier dans Bahía de Arinaga (§ 4.4.4.2.). Les mesures de protection de ces câbles sont précisées, le cas échéant, dans les paragraphes descriptifs.

§ 4.4.1.3. *25, ajouter un alinéa :*

25 ZONE MARITIME PARTICULIÈREMENT VULNÉRABLE - D.S.T. — Deux dispositifs de séparation du trafic, approuvés par l'O.M.I., sont établis entre Isla de Gran Canaria et Isla de Fuerteventura d'une part, et entre Isla de Gran Canaria et Isla de Tenerife d'autre part.

§ 4.4.1.3. *31, ajouter un alinéa :*

31 Ces dispositifs, qui sont portés sur les cartes et détaillés en annexe VII, comprennent chacun :
– deux voies de circulation d'une largeur de 3 M ;
– une zone de séparation du trafic d'une largeur de 2 M ;
– une zone de précaution rectangulaire ;
– deux zones de navigation côtière.
La règle n° 10 du *Règlement international pour prévenir les abordages en mer (1972)* s'y applique.

§ 4.4.1.3. *37, ajouter un alinéa :*

37 Une zone à éviter (§ 4.0.3.4), constituant une aire de reproduction de cétacés, s'étend au large de la côte SW de Isla de Gran Canaria. Elle est comprise entre les parallèles 27° 44,0' Nord et 28° 00,0' Nord, et, entre le méridien 16° 00,0' Ouest et la côte.

§ 4.4.2.2. *13, remplacer l'alinéa par :*

13 Une bouée ODAS lumineuse, de marque spéciale, est mouillée au centre de Bahía del Confital, à environ 1 M à l'ENE de Punta del Morro.

§ 4.4.2.2. *43, remplacer l'alinéa par :*

43 Il est recommandé de naviguer à 1 ou 2 M au large de cette presqu'île, où les profondeurs sont de plus de 100 m.

§ 4.4.3.0. *49, remplacer l'alinéa par :*

49 ZONES. — En raison de la présence de nombreux vestiges d'épaves, le mouillage est interdit à l'intérieur d'une zone, large de 0,3 M s'étendant le long de Dique Reina Sofía jusqu'à 1 M au Sud de Punta El Nido ; des travaux d'assèchement sont en cours dans la partie Nord de cette zone (2006).

§ 4.4.3.0. *55, remplacer l'alinéa par :*

55 Un émissaire déborde de 2 000 m vers le SE depuis la rive Sud de Barranco de Guiniguada, à l'Est de la cathédrale de Las Palmas. Il est balisé à l'enracinement dans la côte par un poteau de marque spéciale lumineux. Une zone de mouillage interdit dont la limite est marquée par trois bouées de marque spéciale lumineuses protège cet émissaire. Une bouée ODAS lumineuse est mouillée à l'WSW de son extrémité.

§ 4.4.3.0. *61, supprimer l'alinéa.*

§ 4.4.3.0. *67, supprimer l'alinéa.*

§ 4.4.3.4. *13, remplacer l'alinéa par :*

13 Le chenal d'accès de Puerto de La Luz est orienté selon un axe Est-Ouest ; il passe entre les deux zones de mouillage d'attente « Rada Norte » et « Rada Sur » (§ 4.4.3.5). Large de 0,6 M, il a encore une profondeur de 30 m au Sud de l'extrémité de Dique Reina Sofía.

§ 4.4.3.4. *25, remplacer l'alinéa par :*

25 Dans Puerto Interior, l'accès aux différents quais commerciaux se fait en se tenant dans le secteur blanc du feu implanté sur Muelle Primo de Rivera. Le pourtour du plan d'eau est balisé par de nombreux feux.

§ 4.4.3.5. *01, remplacer l'alinéa par :*

01 **4.4.3.5. Mouillages**. — En raison d'importants travaux d'aménagements portuaires, deux zones de mouillage d'attente sont provisoirement établies aux abords immédiats du port (2007).

§ 4.4.3.5. *07, remplacer l'alinéa par :*

07 *Rada Norte se situe en bordure du côté extérieur de Dique Reina Sofía. Cette zone est réservée aux navires qui transportent des matières dangereuses.* Elle est délimitée :
– au Nord, par le parallèle 28° 09,990' N (parallèle passant par Punta El Nido) ;
– au Sud, par le parallèle 28° 07,215' N ;
– à l'Est, par le méridien 15° 23,132' N ;
– à l'Ouest, par Dique Reina Sofia puis son prolongement jusqu'à la limite Sud.

§ 4.4.3.5. *13, remplacer l'alinéa par :*

13 *Rada Sur se situe au large du front de mer de Las Palmas. Cette zone est réservée aux navires ne transportant pas de matières dangereuses.* Elle est délimitée :
– au Nord, par le parallèle 28° 06,610' N ;
– au Sud, par le parallèle 28° 04,950' N (parallèle passant par le chateau de San Cristóbal) ;
– à l'Est, par le méridien 15° 23,132' W ;
– à l'Ouest, par une ligne longeant sensiblement la côte à une distance de 0,2 M.

§ 4.4.3.5. *19, ajouter un alinéa :*

19 La partie Nord de Rada Norte inclut une zone dans laquelle le mouillage est interdit (§ 4.4.3.0). Près de la bordure orientale de cette dernière zone se trouve une épave non balisée, couverte de 9,6 m d'eau.

§ 4.4.3.5. *25, ajouter un alinéa :*

25 Un émissaire, balisé, s'étend dans Rada Sur, au SE de la cathédrale de Las Palmas (§ 4.4.3.0).

PAGE 187, tableau 4.4.3.6.
Remplacer : le tableau 4.4.3.6. *par* : le tableau 4.4.3.6. ci-joint.

§ 4.4.3.7. *25, remplacer l'alinéa par :*

25 OUTILLAGE. — Les terminaux à conteneurs sont dotés de treize grues portiques jusqu'à 40 t, de nombreux chariots-élévateurs et d'autres moyens de manutention divers, de 1,5 à 59 t. Les quais sont équipés de cinq grues fixes de 24,9 t et de neuf grues mobiles de 16 à 80 t.

Désignations des quais	Longueur (m)	Profondeur (m)	Observations
PUERTO EXTERIOR			
Dique Reina Sofía			
Reina Sofía Norte	550	8 à 14	Réparations.
Duc d'Albe	120	18,45	Combustibles.
Reina Sofía Sur	760	18,8	Réparations. Vracs solides.
Reina Sofía prolongacion SE	380	18,8	Réparations.
Reina Sofía prolongacion S	525	20 à 22	Réparations.
Chantiers navals			
REPANAVAL	—	—	Cales de halage.
Astilleros ASTICAN	380	7 à 10	Quai de réparations.
Partie Ouest du port			
Muelle de Gran Canaria	500	9,4 à 10,1	Terminal à conteneurs.
Muelle Virgen del Pino	505	10	Terminal à conteneurs, emplacement pour un navire roulier.
Virgen del pino Naciente	377	13,7	
Muelle Elder	406	13	Vracs solides et liquides.
Muelle de Cambulloneros			
Cambulloneros	470	13,1	
Cambulloneros Sur	336	14	
Muelle de Leon y Castillo Naciente	920	15,5	
PUERTO INTERIOR			
Muelle Leon y Castillo			
Quai Sud	900	10,2	Terminal à conteneurs. Soutage. Navires rouliers.
Quai Nord	950	11,1 à 15,4	Vracs solides. Fruits. Diverses marchandises. Soutage. Navires rouliers.
Muelle Primo de Rivera	248	9	Diverses marchandises.
Muelle Grande Est	545	12 à 13	Diverses marchandises. Vracs. Pêche.
Muelle Grande Ouest	550	10 à 12	Diverses marchandises. Vracs.
Muelle Grande Sud	100	8 à 12	Diverses marchandises. Vracs.
Pantalan Fransari	2 x 320	6 à 8	Réparations.
Muelle Pesquero Est	425	4,9 à 7,3	Pêche.
Muelle Pesquero Ouest	425	6	Pêche.
Muelle Pesquero Sud	100	5,5	Pêche.
Muelle del Refugio	245	3,6 à 7	Pêche.
Muelle Sanapu Nord	285	5,2	Diverses marchandises. Pêche.
Muelle Sanapu Centre	158	3,8	Navires rouliers.
Muelle Sanapu Sud	61	2,6	Pilotines.
Muelle Wilson			
Poste 1	158	3	Réparations. Cabotage régional.
Poste 2	32	4	
Muelle Santa Catalina			
Norte	199	7	Passagers.
Sul	204	4 à 6	Diverses marchandises.
Naciente	215	8 à 10	Passagers.
Poniente	410	11	Navires de croisière. Terminal Jet-Oil.
Darsena de Embarcaciones Menores			
Quais	450	5 à 7	
Appontements	16	5 à 7	
Muelle del Arsenal			
Est	500	6,2 à 8,8	
Ouest	275	4 à 6	

4.4.3.6. — Installations portuaires de Puerto de La Luz.

LIBRAIRIE MARITIME L'Eau Bleue www.eaubleue.com

§ 4.4.3.7. *37*, *remplacer l'alinéa par :*

37 Le port dispose de neuf remorqueurs, de 250 à 5 500 ch.

§ 4.4.3.7. *55*, *remplacer l'alinéa par :*

55 Cinq cales de halage sont disponibles pour des navires d'une jauge maximale de 4 000 t.

§ 4.4.4.1. *07*, *remplacer l'alinéa par :*

07 Au Sud de cet ancien fortin, une anse sablonneuse s'étend jusqu'à **Punta de Jinámar** distante de 3,5 M au SSE. Sur le rivage de cette anse, à environ 0,5 M au Sud de **Punta Marfea**, la haute cheminée de la centrale électrique thermique de Jinámar est un bon amer. Une bouée ODAS lumineuse est mouillée à environ 0,8 M à l'ENE de Punta Marfea.

§ 4.4.4.1. *43*, *remplacer l'alinéa par :*

43 À 1 M au SW de Punta Melenara, un dépôt pétrolier, d'usage privé, se trouve sur **Punta de Salinetas** (**Punta de la Salineta**). Un appontement desservant un dépôt d'usage privé s'enracine dans le côté Sud de la pointe. Le quai aménagé sur le côté Ouest de l'appontement est long de 200 m ; il est utilisable par des navires longs de 125 m, calant jusqu'à 8,5 m.

§ 4.4.4.2. *13*, *remplacer l'alinéa par :*

13 **Bahía de Gando** est la baie qui s'ouvre entre Punta de Gando et Punta Arinaga distante de 4 M au SSW. La partie NW de cette baie est connue sous le nom de **Puerto de Gando**. Cette rade est exposée aux vents du petit secteur Est à SSW. En arrière-plan de la ville de **Gando**, les installations de l'aéroport de Isla de Gran Canaria sont très apparentes, notamment la tour de contrôle qui constitue un excellent amer. Dans la partie SW de la baie, une ferme marine, balisée, est installée à 0,3 M au Nord de **Punta de La Sal**.

§ 4.4.4.2. *25*, *remplacer l'alinéa par :*

25 **Punta Arinaga** (27° 51,5' N — 15° 23,0' W) est une pointe peu élevée. Elle est débordée à 0,7 M et à 0,2 M au SE, respectivement par un haut-fond isolé couvert de 11,5 m d'eau et par un îlot dénommé **Roque de Arinaga**. Entre l'îlot et la pointe, le passage est encombré par une roche dangereuse ; il n'est pas navigable.

§ 4.4.4.2. *37*, *remplacer l'alinéa par :*

37 **Bahía de Arinaga** est la baie qui s'ouvre entre Punta Arinaga et Punta Tenefé distante de 4 M au SSW. Elle abrite **Porto de Arinaga** (27° 50,5' N — 15° 24,0' W) protégé au NE et au SE par une jetée coudée dont les deux tronçons sont longs de 800 et 600 m. Des travaux sont en cours (2009) pour adapter ce port de commerce au trafic des passagers.

§ 4.4.4.3. *13*, *remplacer l'alinéa par :*

13 Entre Punta Tenefé et Punta de Maspalomas distante de 9 M à l'WSW, la côte est généralement basse et sablonneuse ; elle dessine une vaste baie évasée bordée de longues plages. Sur cette côte, **Punta Morro Besudo**, tertre haut de 70 m, constitue un bon amer. Deux fermes marines balisées sont situées à 1,9 et 3,2 M à l'Est de cette pointe.

§ 4.4.5.4. *13*, *remplacer l'alinéa par :*

13 **Puerto de Mogán** est le port artificiel aménagé près de la côte Sud de Punta del Castillete. Il est protégé par un brise-lames coudé dont le musoir est signalé par un feu. La partie Ouest du port constitue la darse de pêche ; elle dispose de 275 m de quais par 9 m d'eau. Sa partie Nord forme le port de plaisance ; il offre 275 anneaux et il peut recevoir des bateaux longs de 40 m (vue 4.4.5.4.A). Le bureau du port dispose d'un radiotéléphone VHF ; on peut le contacter sur le canal 16. La marée est de type semi-diurne. Le marnage moyen de vive-eau est de 2 m.

§ 4.4.5.5. *26*, *remplacer l'alinéa par :*

26 Une épave dangereuse pour la navigation se trouve à 0,6 M à l'ESE de ce musoir et une ferme marine à 0,5 M environ au NE.

§ 4.5.1. *07*, *remplacer l'alinéa par :*

07 *Cartes 7562 et 7564. Cartes espagnoles 600 et 601.*

§ 4.5.1.1. *13*, *remplacer l'alinéa par :*

13 **Bajo de Amanay** (28° 14' N — 14° 43' W) est un plateau rocheux isolé, de forme ovale de 5 M de grand axe, couvert de 22 m d'eau. Entre Bajo de Amanay et l'extrémité de Península de Jandia, le passage est large de 7 M et profond de plus de 200 m ; il est dépourvu de danger sous réserve de ne pas s'approcher à moins de 4 M de Punta Pesebre.

§ 4.5.1.1. *37***,** *ajouter un alinéa :*

37 ZONE MARITIME PARTICULIÈREMENT VULNÉRABLE. — Le dispositif de séparation du trafic entre Isla de Fuerteventura et Isla de Gran Canaria (§ 4.0.3.4) est porté sur les cartes et détaillé en annexe VII.

§ 4.5.2. *07*, *remplacer l'alinéa par :*

07 *Carte 7562. Carte espagnole 600.*

§ 4.5.2.1. *13*, *remplacer l'alinéa par :*

13 **Punta Delgada**, extrémité Est de l'île, est une pointe saillante et basse, marquée par un phare. Elle est débordée à 0,7 M au NW par un haut-fond couvert de 9,1 m d'eau. Isla de Alegranza n'est habitée que par les gardiens de ce phare. Les côtes sont inabordables. Elles n'offrent aucun mouillage abrité.

§ 4.5.2.5. *01***,** *ajouter un alinéa :*

01 **4.5.2.5. Navigation côtière.** — Zone à éviter. Se reporter au sous-paragraphe 4.5.3.1.

§ 4.5.3. *07*, *remplacer l'alinéa par :*

07 *Carte 7562. Cartes espagnoles 600, 601 et 605.*

§ 4.5.3.1. *43***,** *ajouter un alinéa :*

43 ZONE MARITIME PARTICULIÈREMENT VULNÉRABLE. — Une zone à éviter (§ 4.0.3.4), constituant une réserve de biosphère, englobe la partie Nord de Isla de Lanzarote et les îlots au Nord. Elle est comprise entre les parallèles 29° 07,0' Nord et 29° 30,0' Nord, et, entre les méridiens 13° 15,0' Ouest et 13° 39,0' Ouest.

§ 4.5.3.2. *07*, *remplacer l'alinéa par :*

07 **Punta Fariones** (29° 14,4' N — 13° 28,1' W) est une pointe basse et très effilée, au pied d'un éperon haut de 400 m ; elle forme l'extrémité Nord de Isla de Lanzarote. Elle est débordée par un récif sur lequel émergent deux rochers ; le rocher Nord porte une tourelle cardinale Nord, lumineuse, qui constitue un bon amer. À 3,5 M au Sud de Punta Fariones, **Monte Corona**, haut de 609 m, est le cratère caractéristique et très apparent d'un ancien volcan. À 2 M au SW de Punta Fariones, **La Punta** est la pointe basse et saillante qui borde la partie la plus étroite de Estrecho del Rio (§ 4.5.1.3).

§ 4.5.3.2. *13*, *remplacer l'alinéa par :*

13 **Rada de Penedo** est la baie qui s'ouvre entre **Los Lomillos** (29° 10' N — 13° 31' W) et **Punta Penedo** distante de 4,5 M à l'WSW. Cette baie, ouverte au NW et exposée aux vents dominants, est peu fréquentée. Elle est bordée à l'Est par la ligne de hautes falaises à pic qui s'étendent depuis les Peñas del Chache jusqu'à Punta Fariones. Le sommet des Peñas del Chache porte un groupe d'éoliennes et les deux radômes blancs d'une station radar ; ces amers se voient de loin depuis le large.

§ 4.5.3.2. *19, remplacer l'alinéa par :*

19 **Los Bajos** est un gros rocher situé dans la partie orientale de Rada de Penedo ; ses abords sont dangereux. Plus à l'Ouest, un haut-fond couvert de 19 m d'eau est situé à 328° et 2 M de Punta Penedo entre les isobathes de 50 et 100 m.

§ 4.5.3.3. *01, remplacer l'alinéa par :*

01 **4.5.3.3. Côte Sud. De Punta Pechiguera au-delà de Punta Papagayo. — Punta Pechiguera** (28° 51,2' N — 13° 52,3' W) forme l'extrémité SW de Isla de Lanzarote ; elle marque aussi la limite NW de Estrecho de la Bocayna (§ 4.5.1.4). Cette pointe basse et saillante est frangée par un récif ; il est conseillé de lui donner un large tour. Elle est dominée, à 1 M au NE, par **Montaña Roja**, cône volcanique haut de 194 m, isolé et très apparent. Punta Pechiguera porte un phare, tour blanche haute de 50 m. Une ferme marine signalée par des bouées lunineuses jaunes s'étend à 1 M au SE.

§ 4.5.3.3. *13, remplacer l'alinéa par :*

13 **Puerto de Playa Blanca** (**Puerto de Los Guardianes**) [28° 51,5' N — 13° 49,9' W] est le port de pêche et de plaisance établi près du côté Est de Punta Limones. Il est abrité au SE par une digue coudée dont le musoir porte un feu et offre 110 anneaux sur trois appontements flottants. Des petits navires transbordeurs locaux assurent la navette entre ce port et Puerto de Corralejo sur Isla de Fuerteventura (§ 4.5.5.4), en travers de Estrecho de la Bocayna. Dans le port la profondeur maximale est de 7 m.

§ 4.5.3.6. *25, remplacer l'alinéa par :*

25 À 2 M à l'Ouest de Puerto del Carmen, **Puerto Calero** est un port artificiel de plaisance, protégé par un brise-lames coudé dont le musoir porte un feu. Le port offre 438 anneaux sur dix appontements flottants. Il peut recevoir des bateaux d'une longueur de 70 m et calant 4 m.

§ 4.5.4.4. *07, remplacer l'alinéa par :*

07 La partie orientale de Arrecife del Quebrado porte **Islote Fermina**, îlot relié au front de mer de la ville par une chaussée routière. Arrecife de Miendaembraso porte **Islote de San Gabriel**, îlot sur lequel se trouve un ancien fort très apparent. L'extrémité SE de ce récif, balisée à environ 0,35 M au SE par une bouée cardinale Est, lumineuse, est connue sous le nom de **Punta de la Lagarta**. La digue de protection du port, dénommée Muelle Antiguo, s'enracine dans l'extrémité SW du récif ; elle est reliée à Islote de San Gabriel puis au front de mer de la ville par une chaussée routière. Le musoir de la digue porte un feu.

§ 4.5.4.5. *01, remplacer l'alinéa par :*

01 **4.5.4.5. Puerto de Naos. — Puerto de Naos** est protégé au SE par une digue longue de 0,7 M qui s'enracine dans **Isla del Francés** et dont le musoir porte un feu. La digue s'étend jusqu'à **Arrecife de la Raya**, situé à 0,2 M au Sud de Castillo de San José, en bordant au Sud **Islote de Las Cruces**. Des travaux de comblement y sont en cours (2010).

PAGE 199, tableau 4.5.4.7.
Remplacer : le tableau 4.5.4.7. *par* : le tableau 4.5.4.7. ci-joint.

Désignation des quais	Longueur (m)	Profondeur (m)	Observations
PUERTO DE LOS MÁRMOLES			
Muelle Commercial	306	10	Navires à passagers. Vracs liquide.
	267	14	"
	167	10	"
	90	7	"
Muelle de Transbordadores y Contenedores			Terminal à conteneurs. Navires à passagers. Diverses marchandises.
Face Ouest	390	5,5 à 10	Pêche.
Face Est Quai Sud	367	9 à 11	Poste pour navire roulier. Vracs solides. Divers.
Quai Nord	125	6	Poste pour navire roulier. Vracs solides. Divers.
PUERTO DE NAOS			
Muelle Pesquero			Pêche.
Quai Est	120	5,1	
Quai central	300	3,9 à 5,0	
Quai Sud	200	4,4	
-	173	5	Réparation.
Muelle de Reparaciones	180	5 à 6	Quai de réparations pour bateaux de pêche.
Divers quais	240	0,6 à 7	Bateaux de plaisance.
PUERTO DE ARRECIFE			
Muelle Antiguo	200	2 à 7	Emplacement pour un navire long de 70 m, et calant jusqu'à 5 m. Bateaux de plaisance et petits navires.

4.5.4.7. — Installations portuaires de Arrecife.

LIBRAIRIE MARITIME L'Eau Bleue www.eaubleue.com

§ 4.5.4.8. *25, remplacer l'alinéa par :*

25 REMORQUAGE. OUTILLAGE. —Le port dispose d'un remorqueur de 2 500 ch. Le terminal à conteneurs est doté de sept grues portiques de 20 à 65 t et d'autres moyens de manutentions pour conteneurs de 40 à 45 t.

§ 4.5.5. *07, remplacer l'alinéa par :*

07 *Cartes 7270 (INT 1082), 7562 et 7564. Cartes espagnoles 601, 605, 505, 507 et 604.*

§ 4.5.5.2. *37, remplacer l'alinéa par :*

37 Au Sud de Cotillo, l'isobathe de 20 m se situe à moins de 0,5 M du rivage. Jusqu'à **Punta de las Goteras** distante de 27 M au SSW, la côte est élevée et escarpée ; elle est inabordable. Une épave, bien visible, est échouée à 200 m de la côte au SW de Punta Jurado de Garcey située à 5,3 M au NNE de Punta de las Goteras.

§ 4.5.5.3. *13, remplacer l'alinéa par :*

13 Les **Roques del Trabajo** sont un groupe de rochers qui sont situés à proximité à l'Ouest de cette pointe ; cette dernière est également débordée à 0,7 M au SSW par **Arrecife del Griego** qui est un récif découvrant et à 9 M au SSW par Bajo El Banquete (§ 4.5.1.1). Des courants tourbillonnaires se forment au voisinage de Arrecife del Griego et de fortes anomalies magnétiques ont également été constatées à proximité.

§ 4.5.5.3. *31, remplacer l'alinéa par :*

31 Ce mouillage est abrité contre les vents dominants du quadrant Nord. Une ferme marine, balisée par des bouées lumineuses, est située à proximité à 0,8 M à l'Est de Punta Jandia.

§ 4.5.5.3. *73, remplacer l'alinéa par :*

73 À 700 m à l'Est de la pointe, un môle est prolongé par une digue coudée orientée au SSE sur 235 m, puis au SW sur 180 m. Une rampe pour un navire roulier est située à l'angle intérieur de la digue dont le musoir porte un feu.

§ 4.5.5.3. *79, remplacer l'alinéa par :*

79 Une petite anse s'ouvre entre l'enracinement du môle et Morro de Gran Tarajal, pointe distante de 0,5 M à l'Est. Cette anse se situe au débouché d'une large vallée connue sous le nom de **Río de Gran Tarajal**. Des cultures marines signalées par des bouées de marque spéciale, lumineuses, sont installées à 2 M à l'Est du port.

§ 4.5.5.4. *19, remplacer l'alinéa par :*

19 Au large de Punta de Corralejo, **Isla de Lobos** est un gros îlot haut de 108 m (vue 4.5.5.4). **El Río** est le passage large de 1 M entre l'îlot et Isla de Fuerteventura. Il est barré par une dorsale couverte de 6 à 7 m d'eau. Sa largeur utile est réduite de moitié par les récifs qui bordent les deux côtés. Les autres côtes de Isla de Lobos sont également malsaines. Des cultures marines signalées par des bouées de marque spéciale, lumineuses, sont installées à 1 M au NE de l'extrémité Sud de l'îlot.

§ 4.5.5.4. *31, remplacer l'alinéa par :*

31 **Punta Martiño**, à l'extrémité Nord de l'îlot, est débordée à 0,75 M au Nord par un épi rocheux couvert de 0,2 à 8,4 m d'eau. Il est conseillé de donner un large tour à cette pointe qui marque la limite méridionale de l'entrée orientale de Estrecho de la Bocayna. Punta Martiño porte un phare.

§ 4.5.5.5. *55, remplacer l'alinéa par :*

55 À 5 M au SSW de Punta del Bajo, **Ensenada de Pozo Negro** est l'anse qui s'ouvre entre **Punta Gonzalo** et **Punta Merino**.

§ 4.5.6. *07, remplacer l'alinéa par :*

07 *Carte 7564. Cartes espagnoles 604 et 6030.*

§ 4.5.6.0. *07, remplacer l'alinéa par :*

07 Ce port de commerce, de pêche et de plaisance est établi dans la partie Nord de la baie qui s'ouvre au Sud de Punta Gavioto (§ 4.5.5.5). Il est protégé à l'Est par un brise-lames qui déborde de 880 m depuis la côte. Il peut recevoir des navires longs de 200 m, calant jusqu'à 9 m.

§ 4.5.6.1. *13, remplacer l'alinéa par :*

13 La nuit, le port est signalé par le phare de Punta Gavioto et par les feux des extrémités du môle commercial et de la contre-digue.

§ 4.5.6.2. *01, remplacer l'alinéa par :*

01 **4.5.6.2. Pilotage.** — Le pilotage est obligatoire pour les navires d'une jauge brute de plus de 500. Il est assuré jour et nuit par la station locale qui doit être contactée par radio VHF, sur le canal 12, une heure avant l'arrivée.

§ 4.5.6.2. *07, remplacer l'alinéa par :*

07 Le point d'embarquement est précisé par le pilote en fonction des conditions météorologiques et du trafic.

§ 4.5.6.4. *01, remplacer l'alinéa par :*

01 **4.5.6.4. Installations portuaires.** — Un môle/brise-lames d'une longueur totale de 820 m, orienté au SSW, est enraciné à 0,8 M au SW du phare de Punta Gavioto. Il est prolongé sur son côté Ouest par une digue longue d'environ 600 m. La largeur du môle est de 150 m sur ses premiers quatre cents mètres et atteint 170 m à son extrémité. Des quais sont établis sur son côté interne ; ils comprennent deux rampes pour navires rouliers.

PAGE 202, tableau 4.5.6.4.
Remplacer : le tableau 4.5.6.4. *par* : le tableau 4.5.6.4. ci-joint.

§ 4.5.6.5. *19, remplacer l'alinéa par :*

19 REMORQUAGE. OUTILLAGE. — Le port dispose d'un remorqueur de 2 500 ch. Le terminal à conteneurs est doté de quatre grues portiques de 18 à 35 t et de divers équipements pour manutentionner les conteneurs.

§ 5.2.2.2. *19, remplacer l'alinéa par :*

19 **Baía de Porto Grande** est la baie qui s'ouvre entre Ponta João Ribeiro et **Ponta do Morro Branco** distante de 2 M au SW. Une épave couverte de16 m d'eau se trouve à 0,3 M au Nord de Ponta do Morro Branco.

§ 5.4.5. *07, remplacer l'alinéa par :*

07 *Carte 5834. Carte britannique 367. Carte portugaise 66301.*

§ 5.4.5.1. *07, remplacer l'alinéa par :*

07 **Ponta Temerosa** est une pointe escarpée, étroite et saillante, qui s'avance de 0,3 M vers le SE ; ses abords sont malsains et elle est débordée à 0,2 M au Sud par **Baixa Italiana**, roche couverte de 10,5 m d'eau. Elle porte un phare, tour octogonale blanche haute de 21 m, qui constitue un amer remarquable (vue 5.4.5.1). Ponta Temerosa est entourée d'une zone dans laquelle le mouillage est interdit.

§ 5.4.5.1. *19, remplacer l'alinéa par :*

19 **Ponta das Bicudas** est une pointe bordée de falaises. Elle est débordée à 0,4 M à l'WSW par un pâté rocheux isolé, couvert de 9,4 m d'eau.

LIBRAIRIE MARITIME et Aéronautique Bleue www.librairiebleue.com

Désignation des quais	Longueur (m)	Profondeur (m)	Observations
MUELLE COMERCIAL (y dique)			
Quai Sud	300	9 à 12	Navires à passagers. Combustible. Terminal à conteneurs.. Poste pour navire roulier.
Quai central	165	6 à 9	Ciment.
Quai Nord	100	3 à 5	Navires à passagers.
CONTRADIQUE (Muelle Pesquero)			
Quai Sud	100	6 à 10	Poste pour navire roulier.
Quai Nord	100	3 à 6	Quai de pêche.
	240	2 à 5	Plaisance.

4.5.6.4. — Installations portuaires de Puerto del Rosario.

§ 5.4.5.1. *25, remplacer l'alinéa par :*

25 Les côtes NW et Nord de la baie, basses et sablonneuses, sont bordées respectivement par **Praia da Gamboa** et par **Praia Negra** ; ces deux plages sont séparées par l'avancée escarpée du plateau sur lequel est établie la ville de Praia. Au Sud de Praia da Gamboa et à l'Est de Praia Negra, les côtes de la baie sont bordées de falaises et frangées de récifs.

§ 5.4.5.1. *31, remplacer l'alinéa par :*

31 Le brise-lames du port s'enracine dans la côte à 0,9 M à l'WNW de Ponta das Bicudas ; son musoir est signalé par un feu. Le silo à céréales situé près de l'enracinement est un excellent amer, de même que les grands réservoirs du dépôt pétrolier qui le surplombe et dont deux sont équipés de feux d'obstacle aérien.

§ 5.4.5.4. *01, remplacer l'alinéa par :*

01 **5.4.5.4. Installations portuaires.** — Un quai long de 210 m par 9 m d'eau, dénommé Cais Novo, est aménagé sur le côté interne du brise-lames. Un quai long de 310 m, perpendiculaire à Cais Novo, borde la face SW du terre-plein du port. Un épi coudé, dont l'extrémité porte un feu, prolonge ce quai de 80 m vers le NW puis de 70 m vers l'Ouest ; la profondeur y est de 7 m.

§ 6.1. *07, remplacer l'alinéa par :*

07 *Cartes 6624 (INT 104), 7212 (INT 1081), 7270 (INT 1082) 7702 et 7704.*

§ 6.1.1. *07, remplacer l'alinéa par :*

07 *Cartes 7042 (INT 3150), 7550 (INT 1935) et 7704. Carte espagnole 4461.*

§ 6.1.2. *07, remplacer l'alinéa par :*

07 *Cartes 7550 (INT 1935), 7704 et 7702. Carte britannique 1912. Carte espagnole 4461.*

§ 6.1.2.1. *01, remplacer l'alinéa par :*

01 **6.1.2.1. Port de Larache et ses abords.** — Le **Port de Larache** (35° 12' N — 6° 09' W) est installé dans l'entrée de l'**Oued Loukos** (**Oued Loukous**). L'embouchure de l'oued se situe entre **Râs Ar Rmel** à l'extrémité de la rive Nord et la **Pointe de la Citadelle** (**Punta de la Cidadela**) qui forme la rive Sud (vue 6.1.2.1.A). Un brise-lames s'enracine dans Râs Ar Rmel et déborde à 0,2 M à l'Ouest ; son extrémité est balisée par un phare doté d'un dispositif à signal de brume. Un brise-lames courbe d'environ 250 m s'enracine dans la Pointe de la Citadelle. Une station de signaux ainsi qu'une station de sauvetage sont installées sur la Pointe de la Citadelle.

§ 6.1.2.1. *67, remplacer l'alinéa par :*

67 INSTALLATIONS PORTUAIRES. — Le port est constitué d'une darse qui échancre la rive gauche de l'oued dont elle est séparée par une digue de calibrage de 420 m environ ; elle comprend un quai de pêche long de 200 m et des quais commerciaux sur 900 m aménagés sur les côtés Ouest et Sud. L'entrée est balisée par deux feux. La capitainerie se trouve près de l'angle des deux quais.

§ 6.1.3. *07, remplacer l'alinéa par :*

07 *Cartes 7550 (INT 1935) et 7702.*

§ 6.2. *07, remplacer l'alinéa par :*

07 *Cartes 7702 et 7551 (INT 1936).*

§ 6.2.1. *07, remplacer l'alinéa par :*

07 *Cartes 7702, 6143 et 7551 (INT 1936).*

§ 6.2.1.2. *52, ajouter un alinéa :*

52 La marina du Bou Regreg est installée sur la rive Nord de l'oued, face à Rabat et à la Tour Hassan. Elle offre 250 anneaux (350 à terme) avec des profondeurs jusqu'à 4 M et peut recevoir des bateaux longs de 30 m.

§ 6.2.1.3. *07, remplacer l'alinéa par :*

07 La côte à proximité de **Temara**, abrite à **Sidi el Abed,** le port de pêche et de plaisance de **Sables d'Or** protégé par deux digues équipées de feu. Elle est dépourvue de danger jusqu'à l'**Îlot de Skhirat** (33° 52,6' N — 7° 03,7' W) qui est débordé à 0,5 M au Nord par des fonds malsains couverts de 2,4 m d'eau. L'accès à l'anse située au Sud de l'îlot est interdit (§ 6.2.0.3).

§ 6.2.2.3. *19, remplacer l'alinéa par :*

19 *Les autres navires peuvent mouiller dans la zone coudée dont les limites sont tracées sur les cartes et dont la partie la plus profonde est située à l'intérieur des relèvements externes des secteurs blanc et rouge du feu de guidage mentionné ci-après.*

§ 6.3.4.1. *01, remplacer l'alinéa par :*

01 **6.3.4.1. Balisage.** — La bouée d'atterrissage « CA 1 » est une marque d'eaux saines lumineuse, mouillée à 3,3 M au NNW du phare de la Table d'Oukacha. Un fond malsain est signalé à 0,4 M au SE de cette bouée. Une épave se trouve dans la zone de mouillage d'attente Ouest, à 0,9 M au SW de la même bouée.

LIBRAIRIE MARITIME Eau Bleue www.eaubleue.com

§ 6.3.4.2. *07*, *remplacer l'alinéa par :*

07 Il faut ensuite faire route vers l'entrée du port en passant à distance convenable de la bouée « CA 5 ». L'ancien alignement lumineux (228°) tracé sur les cartes ne doit plus être utilisé comme alignement de route.

§ 6.3.6.1. *07*, *remplacer l'alinéa par :*

07 Quelques quais sont aménagés sur le côté interne de la Jetée Moulay Youssef : le quai pétrolier, repéré « P 3 » ; le quai « F », dragué à 12 m, sur le côté Nord du Bassin du Commerce ; les quais repérés « A » à « E » sur le côté NW du Bassin du Tourisme. Le bassin oriental comprend le môle et le terre-plein du terminal à conteneurs. Des travaux sont en cours (2010), dans la partie SW de ce bassin, pour réaliser le nouveau terminal n° 3.

§ 6.5.2.0. *01*, *remplacer l'alinéa par :*

01 **6.5.2.0. Généralités.** — Le **Port de Safi** (32° 19' N — 9° 15' W) est l'un des principaux ports commerciaux du Maroc. Il est administré par l'Agence Nationale des Ports. La capitainerie est installée dans le bâtiment bleu qui se trouve sur le quai, à l'extrémité du Môle Oblique (§ 6.5.2.6). Le port de Safi a été créé pour exporter les phosphates d'un gisement voisin. Ces phosphates et certains produits dérivés constituent la majeure partie de son trafic. Safi assure également le débouché naturel de la région de Marrakech. Le port abrite une importante flottille de pêche.

§ 6.5.2.0. *13*, *remplacer l'alinéa par :*

13 Le port est accessible à des navires longs de 185 m, calant jusqu'à 10,60 m.

§ 6.5.2.0. *19*, *remplacer l'alinéa par :*

19 En 2007, il avait enregistré 648 entrées de navires. Le trafic total avait été de 5 945 000 t dont plus de 4 000 000 t à l'export. La pêche a représenté un apport de près 16 500 t.

§ 6.5.2.3. *07*, *remplacer l'alinéa par :*

07 Le pilotage est assuré en permanence par les pilotes de la station locale. Les entrées et sorties de navires sont possibles à toute heure du jour ou de la nuit, temps permettant. Les navires calant plus de 9 m entrent et sortent habituellement dans l'heure qui précède celle de la pleine mer.

§ 6.5.2.5. *07*, *remplacer l'alinéa par :*

07 On entre dans le port en suivant le secteur blanc (150°) du feu directionnel implanté sur le Môle Oblique. Le chenal est régulièrement dragué à 11 m. Un haut-fond couvert de 1,4 m d'eau déborde à environ 100 m du côté interne de l'extrémité de la Grande Jetée. Entre le musoir de la Jetée Transversale Nord et la Grande Jetée, la passe d'entrée du port est large de 200 m ; elle est balisée par deux feux. Le passage entre les bassins 3 et 2, large de 150 m, est aussi balisé par deux feux.

§ 6.5.2.6. *07*, *remplacer l'alinéa par :*

07 Le Bassin 3 est limité au Nord par le Quai Nord (en cours de confortement en 2009), à l'Est par le Quai de rive et au Sud par le Môle des phosphates. Les produits manutentionnés sont le soufre, l'acide phosphorique et la soude caustique.

§ 6.5.2.6. *13*, *remplacer l'alinéa par :*

13 Le Bassin 2 est limité au Nord par le Quai des phosphates, à l'Est par le Quai commercial et au Sud par le Quai des silos. Le Quai commercial comprend quatre postes pour marchandises diverses et un poste pour manutentionner les vracs solides, notamment le gypse, la baryte et le charbon. Le Quai des silos est aménagé sur le côté Nord du Môle Oblique. Il sert principalement pour décharger les céréales ; il est aussi utilisé pour accueillir des navires à passagers.

PAGE 256, tableau 6.5.2.6.
Remplacer : le tableau 6.5.2.6. *par* : le tableau 6.5.2.6. ci-joint.

Désignation des quais	Longueur (m)	Profondeur (m)	Observations Dimensions maximales des navires admis : L : longueur (m) T : tirant d'eau (m)
BASSIN 3			
Quai Nord	186	10,5	Soufre, soude caustique et acide phosphorique ; L : 173 ; T : 10,3.
Quai de Rive	384	11	Soufre et acide phosphorique ; L : 190 ; T : 10,6.
Cercle d'évitage de rayon 150 m, profondeur 10 m			Quais en Zone Restreinte : surveillée et clôturée.
BASSIN 2			
Quai tableau	120	8	Navires de servitude et de plaisance.
Quai OCP	250	10,5	Phosphates ; L : 185 ; T : 10,3.
Quai Commerce	448	10	Pet coke, baryte, manganèse, divers minerais ; L : 185 ; T : 9,4.
Quai Môle oblique	270	10	Céréales, navires de croisière ; L : 185 ; T : 9,4.
Cercle d'évitage de rayon 140 m, profondeur 9 m			Quais en Zone Restreinte : surveillée et clôturée.
BASSIN 1		2 à 6	Navires de pêche.
Quai de pêche	300		
Quai Sud	220		

6.5.2.6. — Installations portuaires du port de Safi.

§ 6.5.2.7. *19*, *remplacer l'alinéa par :*

19 REMORQUAGE. — Trois remorqueurs sont basés à Safi : deux portuaires de 1 485 et 1740 ch et un côtier de 3 060 ch.

§ 6.5.2.7. *25*, *remplacer l'alinéa par :*

25 OUTILLAGE.— Le Quai commercial est doté de neuf grues sur rails dont deux de 38 t et sept de7 t, ainsi que d'une grue mobile de 6 t. Il est desservi par une voie ferrée. Le Quai des phosphates possède deux bras de chargement, d'un débit horaire unitaire de 1 000 t. Sur le Quai des silos, la manutention des céréales est assurée par deux dispositifs à succion, avec un débit horaire total de 200 à 250 t.

§ 6.5.2.7. *31*, *remplacer l'alinéa par :*

31 Le Quai minéralier est équipé d'une grue portique de 19 t qui sert à décharger le soufre. Le Quai de rive est équipé de deux grues-portiques de 19 et 28 t. Des conduites spécialisées assurent les mouvements des produits chimiques.

§ 6.5.3. *49*, *remplacer l'alinéa par :*

49 Entre l'embouchure de l'oued et le Cap Hadid distant de 26 M au SW, la côte est frangée par quelques rochers ou roches découvrantes, proches du rivage. Un récif artificiel en cours d'installation (2009) est situé à 5 M au SW de l'embouchure. La centrale électrique de **Sidi Yssahak** est installée à 5 M plus au SW ; des bouées houlographes et divers instruments de mesure ont été mouillés jusqu'à 2,5 M au large. Il est conseillé de leur donner un large tour.

§ 6.5.3. *55*, *remplacer l'alinéa par :*

55 Le **Cap Hadid** (31° 42' N — 9° 41' W) est une pointe basse et saillante, aux abords malsains, sur laquelle est intallé un phare. Il est débordé à 1 M à l'Ouest par des roches découvrantes. Un haut-fond isolé, couvert de 11 m d'eau, se trouve à environ 35 M au large (§ 6.5.0.1). À 7 M à l'Est du cap, le **Marabout de Sidi Yacoub** coiffe le sommet de **Djebel Hadid**, haut de 658 m ; ce mausolée blanc constitue un excellent amer.

§ 6.5.4.0. *01*, *remplacer l'alinéa par :*

01 **6.5.4.0. Généralités.** — Le **Port d'Essaouira** (**Port de Mogador**) [31° 30' N — 9° 47' W] est un port naturel situé dans une baie dont l'entrée est partiellement protégée à l'Ouest par des îlots et par des récifs. La Direction du port dispose d'un radiotéléphone VHF ; on peut la contacter sur le canal 16. La ville d'Essaouira compte environ 100 000 habitants.

§ 6.5.4.0. *07*, *remplacer l'alinéa par :*

07 Le port exporte principalement du poisson.

§ 6.5.4.0. *13*, *remplacer l'alinéa par :*

13 Un petit port artificiel est installé dans la partie Nord de la baie ; il est praticable par les petits bateaux calant moins de 3 m. Une nombreuse flottille de pêche appareille de nuit aux alentours de 01 h 00 et rentre au port à partir de 11 h 00.

§ 6.5.4.2. *07*, *remplacer l'alinéa par :*

07 Une baie sablonneuse s'étend entre la côte méridionale de la presqu'île et, à 1,3 M au Sud, la rive gauche de l'embouchure de l'**Oued Ksob**. Le phare de Mogdoul se dresse sur la rive droite de l'embouchure. Une remarquable balise, haute de 12 m, est implantée au sommet d'une colline à 1,5 M au SE du phare.

§ 6.5.4.2. *13*, *remplacer l'alinéa par :*

13 L'**Île de Mogador** se situe à environ 1 M au SW de l'extrémité de la presqu'île. Cette île basse est entourée, sauf sur son côté Est, par des îlots rocheux et par des récifs couverts de brisants. L'**Île Far'awn** (**Île Firaoun**) est le petit îlot qui forme l'extrémité Nord de l'île principale à laquelle il est relié par une chaussée en partie découvrante. Entre cette dernière île et les récifs qui débordent au SW de la presqu'île, la Passe Nord est large de 0,3 M et profonde de plus de 10 m.

§ 6.5.4.2. *19*, *remplacer l'alinéa par :*

19 Une épave couverte de 8 m d'eau se trouve à 1,5 M à l'WSW de l'Île de Mogador.

§ 6.5.4.2. *25*, *remplacer l'alinéa par :*

25 Entre l'Île de Mogador et la côte à 0,6 M au SE, la Passe Sud est encombrée par une crête rocheuse couverte de 2 m d'eau ; ce goulet est habituellement couvert de brisants.

§ 6.5.4.2. *31*, *remplacer l'alinéa par :*

31 L'angle Nord du petit port est dominé par une tour massive qui constitue un excellent amer. Un mât de signaux, peu visible de la mer, se dresse sur le rempart à l'Est de cette tour. Le port est protégé à l'Ouest par un brise-lames long de 300 m et orienté vers le Sud ; son musoir porte un feu et un appareil à signal de brume.

§ 6.5.4.3. *13*, *remplacer l'alinéa par :*

13 On entre dans la rade en suivant l'alignement (128,5°) formé par la balise blanche et par le phare de Mogdoul. Par fort vent de Nord, le navire peut éprouver quelques difficultés pour suivre cet alignement. La nuit, il faut naviguer dans le secteur blanc (124° – 136°) du feu en prenant garde au haut-fond couvert de 0,60 m d'eau qui déborde les récifs situés au Nord. La houle déferle de façon quasi permanente dans la Passe Nord.

§ 6.5.4.3. *25*, *remplacer l'alinéa par :*

25 SIGNAUX PORTUAIRES. — L'interdiction d'emprunter la Passe Nord est indiquée, de jour, par un signal composé de deux cônes noirs opposés par le sommet, surmontant une boule noire. Ce signal est hissé au mât de signaux. De nuit, elle est indiquée par une signalisation lumineuse. L'interdiction est valable pour l'entrée et pour la sortie de la rade.

§ 6.5.4.5. *01*, *remplacer l'alinéa par :*

01 **6.5.4.5. Mouillages.**

§ 6.5.4.5. *07*, *supprimer l'alinéa.*

§ 6.5.4.5. *13*, *remplacer l'alinéa par :*

13 *La rade offre quelques points de mouillage par profondeurs de 5 à 7 m légèrement moindres que celles indiquées sur la carte. Le fond est généralement constitué de sable ; il assure une assez bonne tenue des ancres.*

§ 6.5.4.5. *19*, *remplacer l'alinéa par :*

19 Le mouillage proche de la partie Nord de la côte orientale de l'Île de Mogador est mieux abrité contre le mauvais temps du quadrant Ouest.

§ 6.5.4.5. *25*, *supprimer l'alinéa.*

§ 6.5.4.6. *07*, *remplacer l'alinéa par :*

07 INSTALLATIONS PORTUAIRES. — Le port est protégé à l'Ouest et au SE par deux jetées. Le bassin portuaire est dragué pour des profondeurs de 2 à 3 m selon les quais. Un quai long de 150 m est aménagé sur la face interne de la jetée Ouest. Il est utilisé par les bateaux de pêche. Un appontement flottant long de 72 m est réservé aux plaisanciers.

§ 6.5.4.6. *13*, *remplacer l'alinéa par :*

13 SERVICES PORTUAIRES. — On peut se ravitailler en eau à quai.

§ 6.5.4.6. *25*, *remplacer l'alinéa par :*

25 Le port est doté d'une grue mobile de 6 t.

§ 6.6.2.7. *07*, *remplacer l'alinéa par :*

07 PORT D'AGADIR. — Des quais sont aménagés sur le côté Est de la Grande Jetée et sur les côtés Nord, Est et Sud, du Grand Bassin. Un port de pêche occupe la darse située à l'angle NW du port. Sur les quais de cette darse se trouvent la halle aux poissons et des entrepôts frigorifiques. Le nouveau port de plaisance est adossé au coude de la jetée SE d'Agadir ; il offre 320 places pour des bateaux d'une longueur maximale de 30 m calant jusqu'à 4 m.

§ 6.6.2.7. *13*, *remplacer l'alinéa par :*

13 PORT D'ANZA. — Le port est protégé à l'Ouest par une jetée coudée et au SE par une contre-digue. Le nouveau port de pêche, dénommé le Triangle de Pêche, est situé entre cette contre-digue et un môle orienté Est/Ouest, presque perpendiculairement à la Grande Jetée d'Agadir ; leurs musoirs portent un feu. Le bassin du port de commerce a une forme rectangulaire. Les côtés NE et NW ont des profondeurs de 10,5 m ; le côté SW offre une profondeur de 15 m.

§ 7.1. *07*, *remplacer l'alinéa par :*

07 *Carte 6083. Cartes espagnoles 85 A et 86 A.*

§ 7.1.1. *07*, *remplacer l'alinéa par :*

07 *Cartes 6083 et 7562. Carte espagnole 85 A.*

§ 7.1.3. *07*, *remplacer l'alinéa par :*

07 *Carte 6083. Cartes espagnoles 85 A et 86 A.*

§ 7.2.1. *07*, *remplacer l'alinéa par :*

07 *Cartes espagnoles 86 A et 86 B.*

§ 7.2.1.1. *01*, *remplacer l'alinéa par :*

01 **7.2.1.1. Du Cap Boujdour jusqu'à Cabo Peña Grande.** — Le **Cap Boujdour** (**Cabo Bojador**) [26° 07' N — 14° 30' W] est une pointe basse, marquée par une balise lumineuse. Un phare proéminent se dresse à 0,6 M à l'Est de cette balise (vue 7.2.1.1). L'extrémité de la pointe est difficile à identifier depuis le large ; une bouée houlographe lumineuse est mouillée à environ 0,7 M à l'Ouest de cette extrémité. La route directe entre Punta Lantailla et le Cap Blanc passe à environ 20 M au large du Cap Boujdour (§ 1.4.3.5). Une crête sous-marine, couverte de moins de 30 m d'eau, déborde à 8 M au SW du cap ; une épave se trouve sur son extrémité Sud.

§ 7.2.2.5. *13*, *remplacer l'alinéa par :*

13 L'extrémité de la jetée du nouveau port est signalée par une balise cardinale Est. La passe d'entrée du port est balisée par la bouée latérale bâbord lumineuse « DK 6 » et par la balise lumineuse latérale tribord située sur le môle SE.

§ 7.2.3. *07*, *remplacer l'alinéa par :*

07 *Carte 6083. Carte espagnole 87 A.*

§ 7.2.3.1. *25*, *remplacer l'alinéa par :*

25 **Morro del Ancla Chica** (23° 20' N — 16° 04' W) est une pointe saillante, aux abords malsains. Elle est difficile à localiser depuis le large. À 14 M à l'WSW de la pointe se trouve une épave couverte d'au moins 19 m d'eau. Entre Morro del Ancla Chica et Puntilla de las Raimas distante de 22 M au SSW, la côte sablonneuse est bordée par une ligne de dunes de couleur claire.

§ 7.2.4. *07*, *remplacer l'alinéa par :*

07 *Cartes 6083, 5915 et 7386. Carte espagnole 87 B.*

§ 7.3. *13***,** *ajouter un alinéa :*

13 ENC *FR166240.*

§ 7.3.1.4. *25*, *remplacer l'alinéa par :*

25 Le **Banc Vilmorin** et le **Banc du Goéland**, couverts respectivement de 3,8 m et de 5,1 m d'eau, se trouvent sur la bordure Nord du Banc d'Arguin (§ 7.3.4), à environ 6 M au SE du Cap Blanc. Une épave, en partie découverte, gît par profondeur de 15 m à environ 3 M à l'Ouest du Banc Vilmorin.

§ 7.3.2.1. *01*, *remplacer l'alinéa par :*

01 **7.3.2.1. Pilotage.** — Le pilotage est obligatoire à l'entrée et à la sortie. Il est assuré, de jour seulement, par les pilotes de la SNIM. Les navires qui se dirigent vers le terminal doivent indiquer, à l'opérateur, leur HPA avec un préavis de 72 heures. Ensuite, l'HPA doit être confirmée 24 heures avant l'arrivée (Ouvrage *Radiocommunications pour la surveillance du trafic et de pilotage* [n° 93]). Le service de pilotage dispose d'un radiotéléphone VHF ; on peut le contacter sur le canal 16.

§ 7.3.6.2. *01*, *remplacer l'alinéa par :*

01 **7.3.6.2. Pilotage.** — Le pilotage est obligatoire à l'entrée et à la sortie. Il est assuré en permanence par les pilotes de la station locale. La station possède un radiotéléphone VHF (Ouvrage *Radiocommunications pour la surveillance du trafic et le pilotage* [n° 93]). La demande de pilote doit être transmise par télex, avec un certain préavis. En arrivant au voisinage du port, les navires prennent contact avec le Centre de contrôle (*Nouakchott Port Control*) et appliquent ses instructions.

§ 7.3.7.0. *01***,** *ajouter un alinéa :*

01 **7.3.7.0. Champ pétrolifère Chinguetti**. — Deux zones de sécurité ont été établies pour le champ pétrolifère Chinguetti :
– la zone 1 se situe entre 40 et 48 M au SW du Port de l'Amitié. Un FPSO y est mouillé en 17° 42,4' N — 16° 44,5' W ;
– la zone 2, zone circulaire de 500 mètres de rayon est centrée en 17° 46,3' N — 16° 35,1' W.

§ 7.3.7.0. *07***,** *ajouter un alinéa :*

07 Une bouée d'amarrage a été mouillée en 17° 39,6' N — 16° 43,0' W à environ 3 M au SSE du FPSO.

§ 7.3.7.0. *13***,** *ajouter un alinéa :*

13 Des travaux sont en cours dans ces zones (2011). Seuls les navires autorisés peuvent y pénétrer et la pêche et le mouillage y sont interdits.

§ 7.4. *13***,** *ajouter un alinéa :*

13 ENC *FR323010.*

§ 7.4.1.2. *31*, *remplacer l'alinéa par :*

31 À l'extrémité de la Langue de Barbarie, se situe la passe de Gandiole, passe d'entrée du fleuve qui se déplace lentement et régulièrement vers le Sud. Elle est toujours encombrée par une barre marquée par des brisants. La hauteur d'eau sur la barre varie avec la marée et avec les crues. Les hauteurs maximales atteignent environ 4 m en juin et en juillet ; elles excèdent rarement 2 m en septembre. Depuis les importantes inondations de 2003, cette passe n'existe plus.

§ 7.4.1.2. *52***,** *ajouter un alinéa :*

52 Il existe une nouvelle passe qui se situe par 15° 57' N, à environ 5 M au Nord de l'ancienne passe de la Gandiole.

§ 7.4.1.4. *01, remplacer l'alinéa par :*

01 **7.4.1.4. Pilotage.** — Le pilotage est obligatoire pour tous les navires de faible tirant d'eau pouvant y accéder. Il est assuré de jour seulement. Les navires se dirigeant vers Saint-Louis doivent indiquer, au capitaine de port, leur HPA avec un préavis de 48 heures. Le message peut être adressé via la station radio de Dakar (ouvrage *Radiocommunications pour la surveillance du trafic et le pilotage* [n° 93]).

§ 7.4.2.0. *01, remplacer l'alinéa par :*

01 **7.4.2.0. Généralités.** — Le **Port de Saint-Louis** (16° 01,5' N — 16° 30,5' W) est un port fluvial de cabotage régional. La capitainerie se trouve sur le quai, immédiatement au Sud du Pont Faidherbe. Elle dispose d'une station radio VHF (ouvrage *Radiocommunications pour la surveillance du trafic et le pilotage* [n° 93]).

§ 8. *19, ajouter un alinéa :*

19 ENC *FR323010 et FR223020.*

§ 8.1. *13, ajouter un alinéa :*

13 ENC *FR475690.*

§ 8.1.0.2. *01, remplacer l'alinéa par :*

01 **8.1.0.2. Atterrissage.** — De jour ou de nuit, l'atterrissage se fait sur **Les Mamelles** (vue 8.1.0.2). Ces deux collines coniques, hautes l'une de 105 m et l'autre de 99 m, dominent la côte SW de la presqu'île. Vues à une certaine distance au Nord ou au Sud, elles ont l'aspect de deux îles. La colline la plus occidentale, qui est aussi la plus élevée, porte la tour proéminente du phare du Cap-Vert.

§ 8.1.2.2. *01, remplacer l'alinéa par :*

01 **8.1.2.2. De la Pointe de Bel-Air jusqu'à Rufisque.** — La **Pointe de Bel-Air** (14° 42' N — 17° 25' W) forme la limite Sud de l'Anse de Hann ; les abords de cette pointe rocheuse saillante et haute de 21 m sont malsains. Elle est débordée à 1 M à l'Est par le **Banc de Bel-Air**, couvert de 2,9 m d'eau. Une jetée longue de 300 m s'enracine dans l'extrémité NE de la Pointe de Bel-Air ; une bouée de marque spéciale est mouillée à 300 m au NNE du musoir de cette jetée.

§ 8.1.2.3. *01, remplacer l'alinéa par :*

01 **8.1.2.3. Terminal pétrolier de Mbaw (Mbao).** — La raffinerie de pétrole de Mbaw est alimentée en pétrole brut par un terminal conventionnel situé à 3,5 M au SSW de la torchère de la raffinerie. L'opérateur est la Société Africaine de Raffinage (SAR). Ce terminal est utilisable par des navires-citernes longs de 260 m, calant jusqu'à 13 m.

§ 8.1.2.4. *01, remplacer l'alinéa par :*

01 **8.1.2.4. Terminal à ammoniac de Mbaw (Mbao).** — Le terminal conventionnel à ammoniac se situe à 1 M au SSW de la torchère de la raffinerie.

§ 8.2. *13, ajouter un alinéa :*

13 ENC *FR575700.*

§ 8.2.2. *13, remplacer l'alinéa par :*

13 La voie d'accès du port est orientée à 270° vers le minaret de la Grande Mosquée située à 1,3 M à l'WNW de la tour de contrôle de la capitainerie. Ce minaret, dont le sommet est à l'altitude de 83 m, constitue l'un des amers les plus remarquables de la ville de Dakar, de même que la cheminée de la centrale électrique, haute de 51 m, qui se dresse à 0,8 M au NNE. Une cheminée haute de 275 m se trouve également à 0,2 M à l'Ouest de la mosquée. La nuit, le minaret et les deux cheminées sont signalés par des feux d'obstacle aérien.

§ 8.2.4.2. *01, remplacer l'alinéa par :*

01 **8.2.4.2. Profondeurs. Restrictions.** — La passe d'entrée, sur une largeur de 200 m, et la majeure partie du plan d'eau ont des profondeurs comprises entre 10 et 11 m (2005). Le port est sujet à envasement et il convient de contacter le autorités portuaires pour obtenir les informations les plus récentes sur les profondeurs le long des quais.

PAGE 302, tableau 8.4.0.2.
Remplacer : le tableau *par* : le tableau ci-joint.

Coefficient de la marée	Montée de l'eau (m)
35 à 50	1,05 à 1,15
70	1,25
85 à 95	1,30 à 1,35
105 à 115	1,40 à 1,55

8.4.0.2. — Montée de l'eau sur la barre à l'entrée de la Rivière Saloum.

PAGE 304, tableau 8.4.4.0.
Dernière ligne du tableau.
Remplacer : 9,30 (saison des pluies) *par* : 9 30 (saison des pluies).

§ 8.5.2.6. *07, remplacer l'alinéa par :*

07 À 0,5 M au NW de Banjul Point, un groupe de dix pylônes radio forme un ensemble qui se voit de loin depuis l'estuaire ; la nuit, deux d'entre eux sont signalés par des feux d'obstacle aérien. À environ 0,25 M à l'WNW de cet ensemble, à l'entrée de la ville, se dresse une porte remarquable de 35 m de haut, « l'arche 22 ».

§ 8.5.2.6. *13, remplacer l'alinéa par :*

13 Le port de Banjul borde le côté Est de Saint Mary Island, entre Banjul Point et **Dockyard Point** distante de 0,9 M au SSW. Dans le port, les appontements et leurs passerelles d'accès portent des pylônes d'éclairage hauts de 28 m qui se distinguent de loin. Une obstruction couverte de 13,4 m d'eau est située à 0,2 M à l'ESE de Dockyard Point, et une épave couverte de 8,6 m d'eau gît à 0,38 M au SE de cette même pointe.

§ 8.5.2.7. *01, remplacer l'alinéa par :*

01 **8.5.2.7. Installations portuaires.** — Le port comprend deux appontements parallèles à la côte à laquelle ils sont reliés par des passerelles. Chaque appontement est flanqué de deux ducs d'Albe. Government Wharf, situé à 300 m au Sud du phare, est ensablé et ses installations sont détruites.

PAGE 308, tableau 8.5.2.7.
Première ligne, colonne Observations.
Remplacer : N'est plus utilisé *par* : Détruit.

§ 9. *19, ajouter un alinéa :*

19 ENC *FR223020 et FR223030.*

§ 9.1.2. *07, remplacer l'alinéa par :*

07 *Cartes 5931, 7573 (INT 2857) et 7574 (INT 2858).*

§ 9.1.3.4. *13, remplacer l'alinéa par :*

13 *On peut également mouiller par profondeur de 9 m, à l'écart du chenal d'accès du port, à environ 0,5 M à l'Ouest du phare de Boulbinet.*

PRAIRE MARITIME Service Bleue www.eaubleue.com

§ 9.1.3.5. *01, remplacer l'alinéa par :*

01 **9.1.3.5. Chenalage.** — À partir de la Grande Passe, on accède au port par un chenal qui a été dragué à 9,5 m, sur une largeur de 150 m, en 2007. L'entrée du chenal se situe à 0,75 M au Nord de la bouée d'atterrissage.

§ 9.1.4. *07, remplacer l'alinéa par :*

07 *Cartes 7573 (INT 2857) et 7586.*

§ 9.1.5. *07, remplacer l'alinéa par :*

07 *Carte 7586.*

§ 9.1.5.1. *01, remplacer l'alinéa par :*

01 **9.1.5.1. Côte, amers et dangers.** — L'estuaire de la rivière s'ouvre entre la **Pointe Yelitono** (9° 09' N — 13° 17' W) et la Pointe Sallatouk distante de 5 M au SSW. L'entrée proprement dite de la rivière se trouve entre la Pointe Yelitono et la **Pointe Ghessy** distante de 1,2 M au SSE.

§ 9.1.5.1. *07, remplacer l'alinéa par :*

07 Le **Banc du Milieu**, partiellement asséchant, occupe la majeure partie de l'estuaire. Il s'étend jusqu'à 8 M à l'WSW de la Pointe Yelitono.

§ 9.1.5.3. *19, remplacer l'alinéa par :*

19 La **Rivière Tannah** débouche dans l'entrée de la Rivière Melikhouré, entre la Pointe Yelitono et la **Pointe Tannah** distante de 1,5 M à l'ENE. Elle donne accès à la Rivière Forécariah (§ 9.1.4.3) et elle permet aux petits navires d'atteindre la ville de **Forécariah** (9° 26' N — 13° 26' W) qui est un important centre administratif et commercial.

§ 9.1.5.3. *31, remplacer l'alinéa par :*

31 La **Pointe Kakoutoulaye**, située à 1,5 M en amont de la Pointe Tannah, est débordée par une ligne courbe de récifs et d'enrochements immergés qui encombrent la moitié Nord du cours.

§ 9.1.5.3. *37, remplacer l'alinéa par :*

37 À 1,5 M en amont de la Pointe Rico, la rivière effectue un coude brusque à angle droit vers l'ESE. La rive gauche est débordée par un large banc asséchant. À cet endroit, le chenal longe la ligne de récifs ci-dessus pour éviter un haut-fond couvert de 3,7 m d'eau.

§ 9.3.4. *07, remplacer l'alinéa par :*

07 *Carte 4845. Carte britannique 3648.*

§ 9.3.4.0. *19, remplacer l'alinéa par :*

19 Le port peut recevoir des navires minéraliers longs de 290 m, calant jusqu'à 12,9 m à pleine charge, et des navires-citernes longs de 170 m, calant 8,2 m. Le quai commercial est accessible à des navires calant 9,1 m. Deux épaves découvrantes gisent au Nord du quai.

§ 9.3.4.2. *13, remplacer l'alinéa par :*

13 Le pilotage doit être demandé 24 heures à l'avance par l'intermédiaire de l'agent. Les navires doivent également communiquer leur HPA par l'intermédiaire de cet agent (ouvrage *Radiocommunications pour la surveillance du trafic et le pilotage* [n° 93]).

§ 9.3.4.4. *13, remplacer l'alinéa par :*

13 L'axe du chenal de sortie du port est orienté approximativement à 250°. Le chenal est balisé par deux feux flottants mouillés à 1 M à l'WSW du musoir du brise-lames Sud. La bordure NW est marquée par un feu flottant peint de couleur rouge, qui balise une roche couverte de 11,2 m d'eau ; la bordure SE est marquée par un feu flottant noir et blanc, qui balise une roche couverte de 10 m d'eau. Ces deux feux flottants sont signalés relevés en 2011.

§ 9.3.6. *13, ajouter un alinéa :*

13 ENC *FR324020.*

§ 9.3.7. *13, ajouter un alinéa :*

13 ENC *FR324020.*

§ 10.7. *01, ajouter un alinéa :*

01

10.7. ANNEXE VII

§ 10.7. *07, ajouter un alinéa :*

07 **DISPOSITIFS DE SÉPARATION DU TRAFIC DES ISLAS CANARIAS**

§ 10.7.1. *01, ajouter un alinéa :*

01 **10.7.1. Dispositif de séparation du trafic entre Isla de Gran Canaria et Isla de Fuerteventura.**

§ 10.7.1. *07, ajouter un alinéa :*

07 DESCRIPTION DU DISPOSITIF.

§ 10.7.1. *13, ajouter un alinéa :*

13 a) Une ligne de séparation relie les points géographiques suivants :
(3) 28° 20,470' N — 14° 56,910' W ;
(4) 28° 12,295' N — 15° 00,289' W ;
(5) 28° 02,898' N — 15° 04,167' W ;
(6) 27° 51,622' N — 15° 08,813' W.

§ 10.7.1. *19, ajouter un alinéa :*

19 b) Il est établi une zone de séparation du trafic intermédiaire délimitée par une ligne reliant les points géographiques suivants :
(8) 27° 50,596' N — 15° 05,625' W ;
(9) 28° 01,872' N — 15° 00,979' W ;
(10) 28° 11,269' N — 14° 57,101' W ;
(11) 28° 20,196' N — 14° 53,412' W ;
(12) 28° 20,057' N — 14° 51,145' W ;
(13) 28° 10,660' N — 14° 55,028' W ;
(14) 28° 01,263' N — 14° 58,905' W ;
(15) 27° 49,987' N — 15° 03,550' W.

§ 10.7.1. *25, ajouter un alinéa :*

25 c) Il est établi, pour le trafic en direction du Sud, une voie de circulation orientée à 200°, entre la ligne de séparation et la zone de séparation décrites aux paragraphes a) et b).

§ 10.7.1. *31, ajouter un alinéa :*

31 d) Il est établi une ligne de séparation avec la zone de navigation côtière qui relie les points géographiques suivants :
(16) 27° 48,961' N — 15° 00,362' W ;
(17) 28° 00,237' N — 14° 55,718' W ;
(18) 28° 09,634' N — 14° 51,841' W ;
(19) 28° 19,784' N — 14° 47,762' W.

§ 10.7.1. *37, ajouter un alinéa :*

37 e) Il est établi, pour le trafic en direction du Nord, une voie de circulation orientée à 020°, entre la zone de séparation du trafic et la ligne de séparation décrites aux paragraphes b) et d).

§ 10.7.1. *43, ajouter un alinéa :*

43 ZONE DE PRÉCAUTION.

§ 10.7.1. *49, ajouter un alinéa :*

49 f) Il est établi une zone de précaution délimitée par une ligne reliant les points 4, 5, 17 et 18.

LIBRAIRIE MARITIME et d'Outre-Mer
www.librairie-maritime.com

§ 10.7.1. *55*, *ajouter un alinéa :*

55 ZONES DE NAVIGATION CÔTIÈRE.

§ 10.7.1. *61*, *ajouter un alinéa :*

61 g) Il est établi une zone de navigation côtière située entre la côte orientale de Isla de Gran Canaria et la ligne reliant les points suivants :
(1) 28° 10,400' N — 15° 25,000' W (Phare de La Isleta) ;
(2) 28° 22,000' N — 15° 19,000' W ;
(3) 28° 20,470' N — 14° 56,910' W ;
(4) 28° 12,295' N — 15° 00,289' W ;
(5) 28° 02,898' N — 15° 04,167' W ;
(6) 27° 51,622' N — 15° 08,813' W ;
(7) 27° 51,700' N — 15° 23,000' W (Phare de Punta Arinaga).

§ 10.7.1. *67*, *ajouter un alinéa :*

67 h) Il est établi une zone de navigation côtière délimitée par une ligne reliant les points géographiques suivants :
(16) 27° 48,961' N — 15° 00,362' W ;
(17) 28° 00,237' N — 14° 55,718' W ;
(18) 28° 09,634' N — 14° 51,841' W ;
(19) 28° 19,784' N — 14° 47,762' W ;
(20) 28° 19,000' N — 14° 36,000' W ;
(21) 28° 03,800' N — 14° 30,300' W (Phare de Punta Jandia) ;
(22) 28° 19,000' N — 14° 36,000' W ;
(16) 27° 48,961' N — 15° 00,362' W.

§ 10.7.2. *01*, *ajouter un alinéa :*

01 **10.7.2. Dispositif de séparation du trafic entre Isla de Gran Canaria et Isla de Tenerife.**

§ 10.7.2. *07*, *ajouter un alinéa :*

07 DESCRIPTION DU DISPOSITIF.

§ 10.7.2. *13*, *ajouter un alinéa :*

13 a) Une ligne de séparation relie les points géographiques suivants :
(3) 28° 38,008' N — 15° 46,655' W ;
(4) 28° 27,283' N — 15° 56,899' W ;
(5) 28° 18,857' N — 16° 04,936' W ;
(6) 28° 03,536' N — 16° 19,521' W.

§ 10.7.2. *19*, *ajouter un alinéa :*

19 b) Il est établi une zone de séparation du trafic intermédiaire délimitée par une ligne reliant les points géographiques suivants :
(8) 28° 01,608' N — 16° 16,917' W ;
(9) 28° 16,929' N — 16° 02,336' W ;
(10) 28° 25,355' N — 15° 54,302' W ;
(11) 28° 36,327' N — 15° 43,837' W ;
(12) 28° 35,443' N — 15° 42,327' W ;
(13) 28° 24,257' N — 15° 52,967' W ;
(14) 28° 15,831' N — 16° 01,000' W ;
(15) 28° 00,510' N — 16° 15,578' W.

§ 10.7.2. *25*, *ajouter un alinéa :*

25 c) Il est établi, pour le trafic en direction du Sud, une voie de circulation orientée à 220°, entre la ligne de séparation et la zone de séparation décrites aux paragraphes a) et b).

§ 10.7.2. *31*, *ajouter un alinéa :*

31 d) Il est établi une ligne de séparation avec la zone de navigation côtière qui relie les points géographiques suivants :
(16) 27° 58,582' N — 16° 12,975' W ;
(17) 28° 13,903' N — 15° 58,401' W ;
(18) 28° 22,329' N — 15° 50,370' W ;
(19) 28° 33,811' N — 15° 39,432' W.

§ 10.7.2. *37*, *ajouter un alinéa :*

37 e) Il est établi, pour le trafic en direction du Nord, une voie de circulation orientée à 040°, entre la zone de séparation du trafic et la ligne de séparation décrites aux paragraphes b) et d).

§ 10.7.2. *43*, *ajouter un alinéa :*

43 ZONE DE PRÉCAUTION.

§ 10.7.2. *49*, *ajouter un alinéa :*

49 f) Il est établi une zone de précaution délimitée par une ligne reliant les points 4, 5, 17 et 18.

§ 10.7.2. *55*, *ajouter un alinéa :*

55 ZONES DE NAVIGATION CÔTIÈRE.

§ 10.7.2. *61*, *ajouter un alinéa :*

61 g) Il est établi une zone de navigation côtière située entre la côte orientale de Isla de Tenerife et la ligne reliant les points suivants :
(1) 28° 34,800' N — 16° 08,300' W (Phare de Punta Anaga) ;
(2) 28° 48,000' N — 16° 04,000' W ;
(3) 28° 38,008' N — 15° 46,655' W ;
(4) 28° 27,283' N — 15° 56,899' W ;
(5) 28° 18,857' N — 16° 04,936' W ;
(6) 28° 03,536' N — 16° 19,521' W ;
(7) 28° 01,476' N — 16° 32,884' W (Punta Montaña Roja).

§ 10.7.2. *67*, *ajouter un alinéa :*

67 h) Il est établi une zone de navigation côtière située entre la côte occidentale de Isla de Gran Canaria et une ligne reliant les points géographiques suivants :
(16) 27° 58,582' N — 16° 12,975' W ;
(17) 28° 13,903' N — 15° 58,401' W ;
(18) 28° 22,329' N — 15° 50,370' W ;
(19) 28° 33,811' N — 15° 39,432' W ;
(20) 28° 22,000' N — 15° 19,000' W ;
(21) 28° 10,400' N — 15° 25,000' W (Phare de La Isleta) ;
(22) 28° 00,000' N — 15° 49,180' W ;
(23) 28° 00,000' N — 16° 00,000' W ;
(24) 27° 44,000' N — 16° 00,000' W.

INDEX ALPHABÉTIQUE

Ajouter : Jinámar, Punta de .....4.4.4.1.
Kakoutoulaye, Pointe .....9.1.5.3.
Lugar de Baixo .....3.1.3.2.
Yelitono, Pointe .....9.1.5.1.

Supprimer : Ginamar, Punta de .....4.4.4.1.
Kakoutaye, Pointe .....9.1.5.3.
Yeliotono, Pointe .....9.1.5.1.

FIN DE L'OUVRAGE, INDEX DES CARTES

INDEX DES CARTES MENTIONNÉES DANS CET OUVRAGE.

Remplacer : la carte index I.1, *par :* la carte I.1 ci-jointe.
la carte index I.3, *par :* la carte I.3 ci-jointe.
la carte index II.1, *par :* la carte II.1 ci-jointe.
la carte index II.2, *par :* la carte II.2 ci-jointe.
la carte index III.1, *par :* la carte III.1 ci-jointe.
la carte index III.2, *par :* la carte III.2 ci-jointe.

L'Eau Bleue
www.eaubleue.com

LIBRAIRIE MARITIME
L'Eau Bleue
www.eaubleue.com

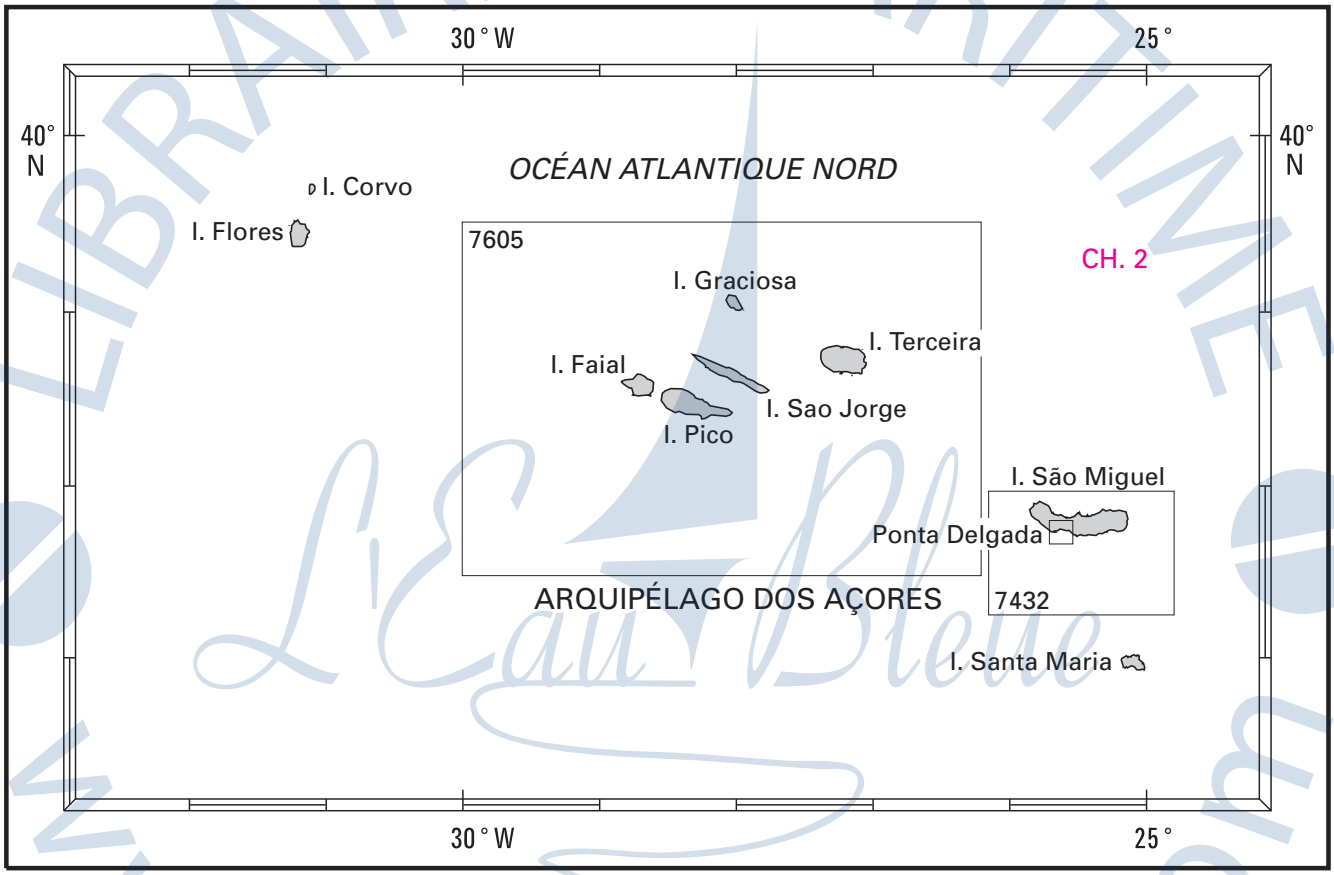

Instructions Nautiques C4

I.1. — INDEX DES CARTES FRANÇAISES MENTIONNÉES DANS CET OUVRAGE.

Pour connaître la liste des cartes marines en vigueur dans cette région, consulter le site Internet du SHOM (www.shom.fr)

LIBRAIRIE MARITIME L'Eau Bleue www.eaubleue.com

LIBRAIRIE MARITIME
L'Eau Bleue
www.eaubleue.com

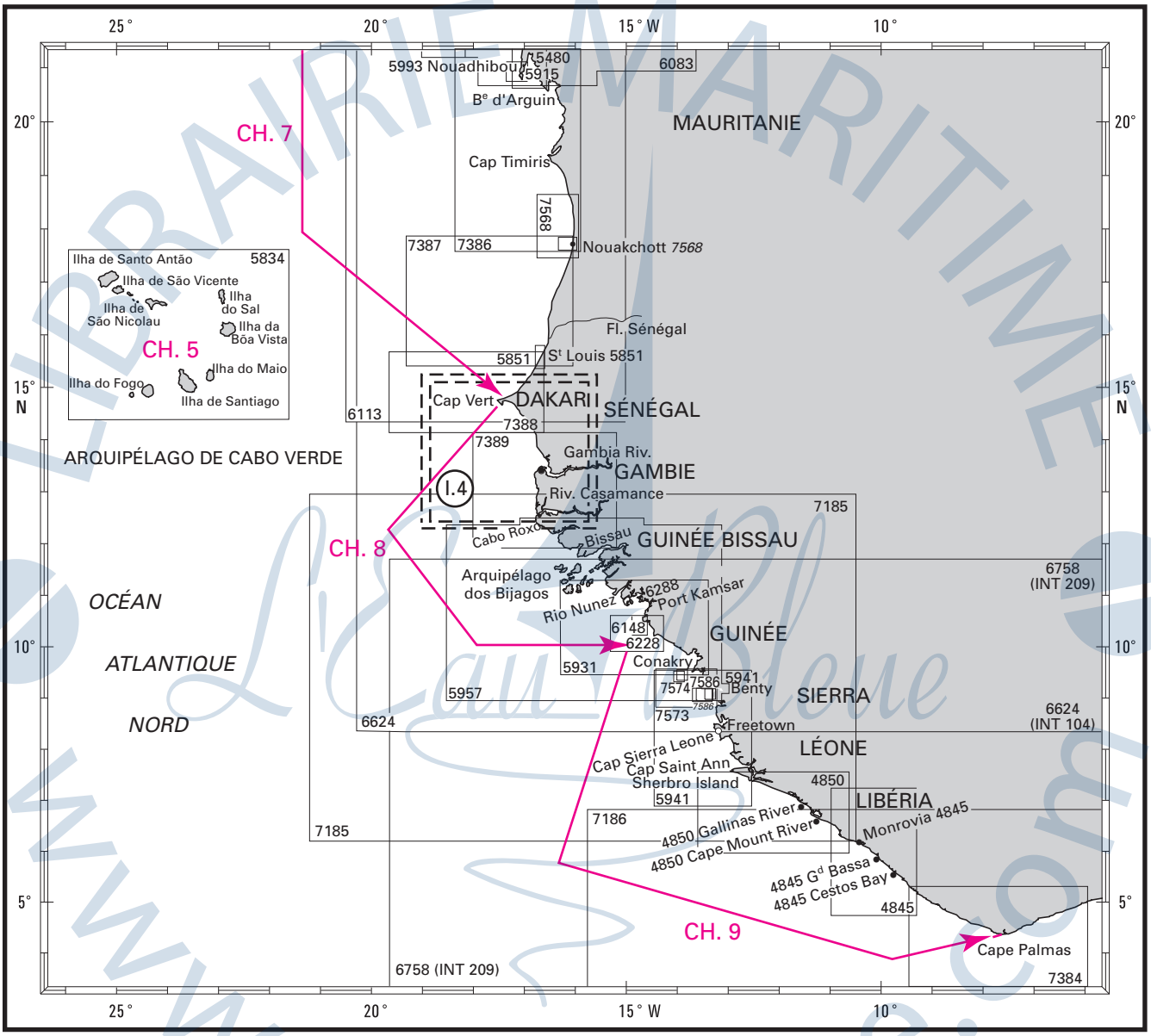

I.3. — INDEX DES CARTES FRANÇAISES MENTIONNÉES DANS CET OUVRAGE.

Pour connaître la liste des cartes marines en vigueur dans cette région, consulter le site Internet du SHOM (www.shom.fr)

LIBRAIRIE MARITIME L'Eau Bleue www.eaubleue.com

LIBRAIRIE MARITIME
L'Eau Bleue
www.eaubleue.com

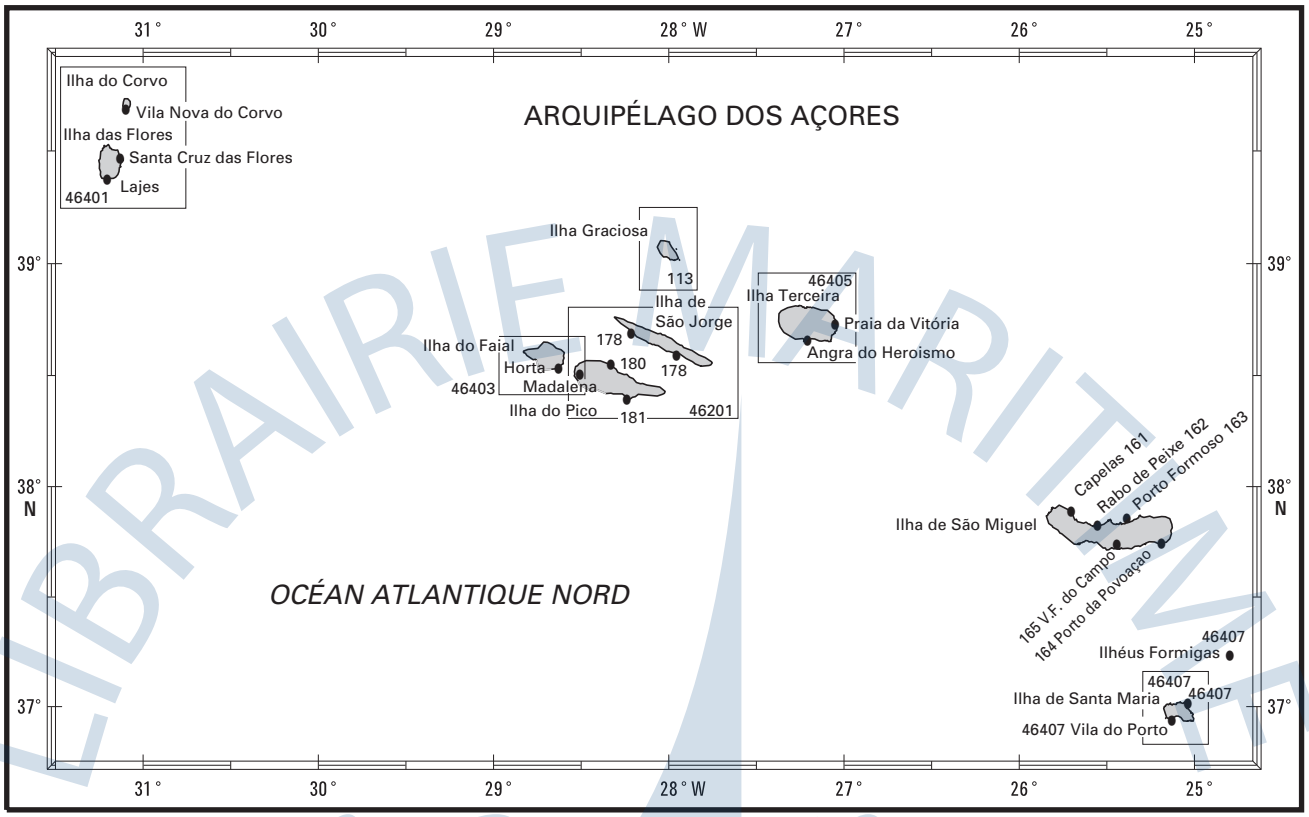

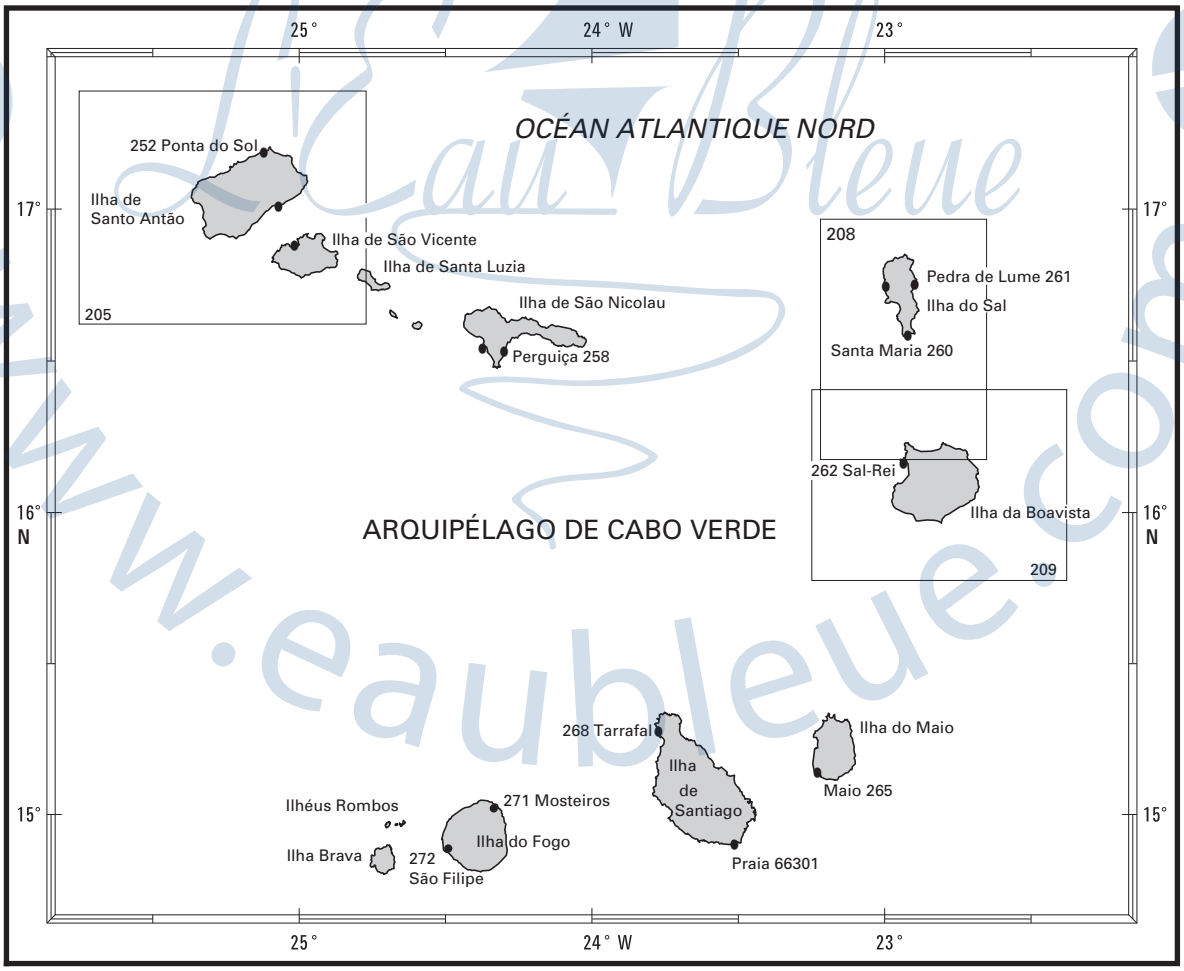

LIBRAIRIE MARITIME
Eau Bleue
www.eaubleue.com

II.1. — INDEX DES CARTES PORTUGAISES MENTIONNÉES DANS CET OUVRAGE.

LIBRAIRIE MARITIME
L'Eau Bleue
www.eaubleue.com

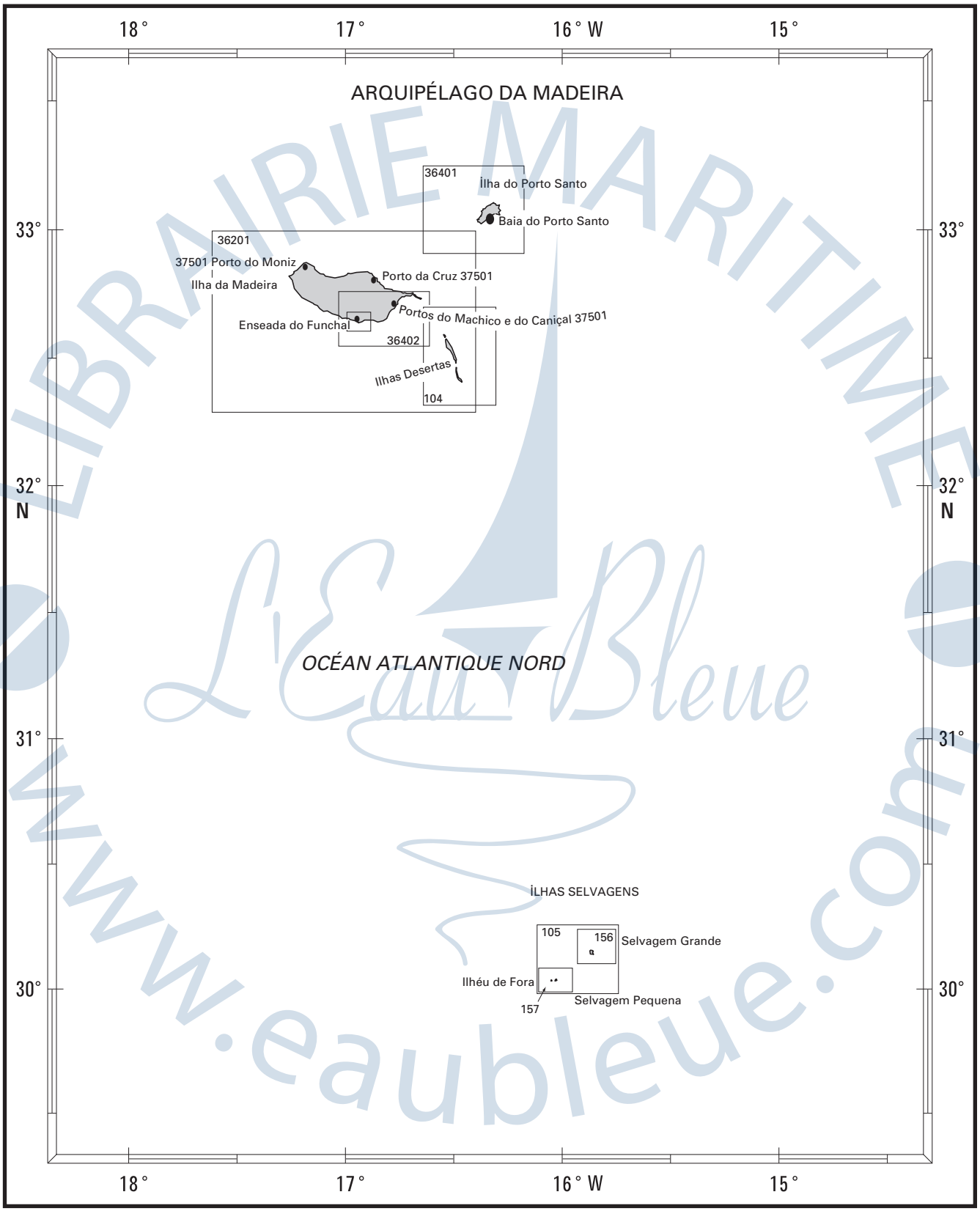

LIBRAIRIE MARITIME L'Eau Bleue www.eaubleue.com

II.2. — INDEX DES CARTES PORTUGAISES MENTIONNÉES DANS CET OUVRAGE.

LIBRAIRIE MARITIME
L'Eau Bleue
www.eaubleue.com

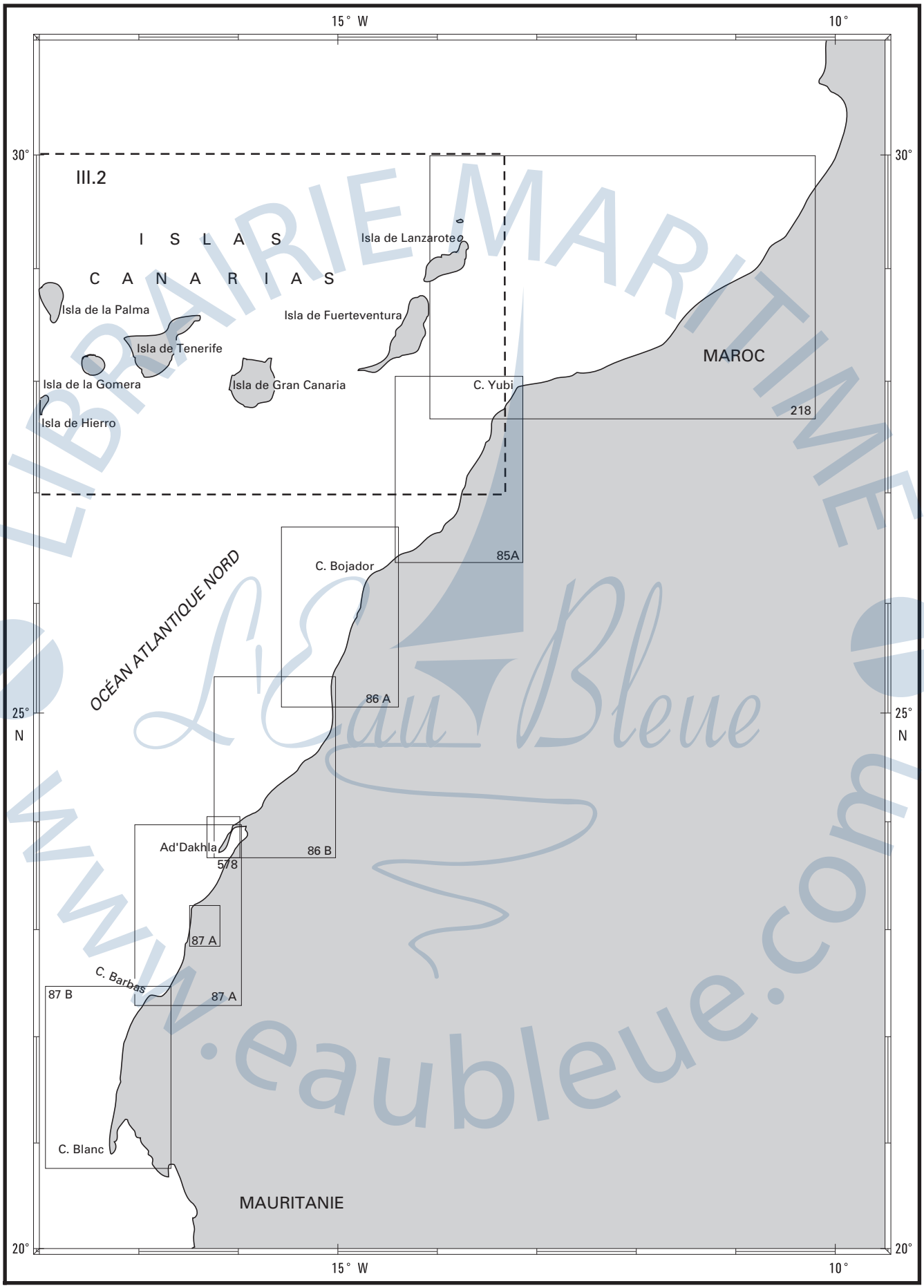

LIBRAIRIE MARITIME L'Eau Bleue www.eaubleue.com

III. 1. — INDEX DES CARTES ESPAGNOLES MENTIONNÉES DANS CET OUVRAGE.

LIBRAIRIE MARITIME
L'Eau Bleue
www.eaubleue.com

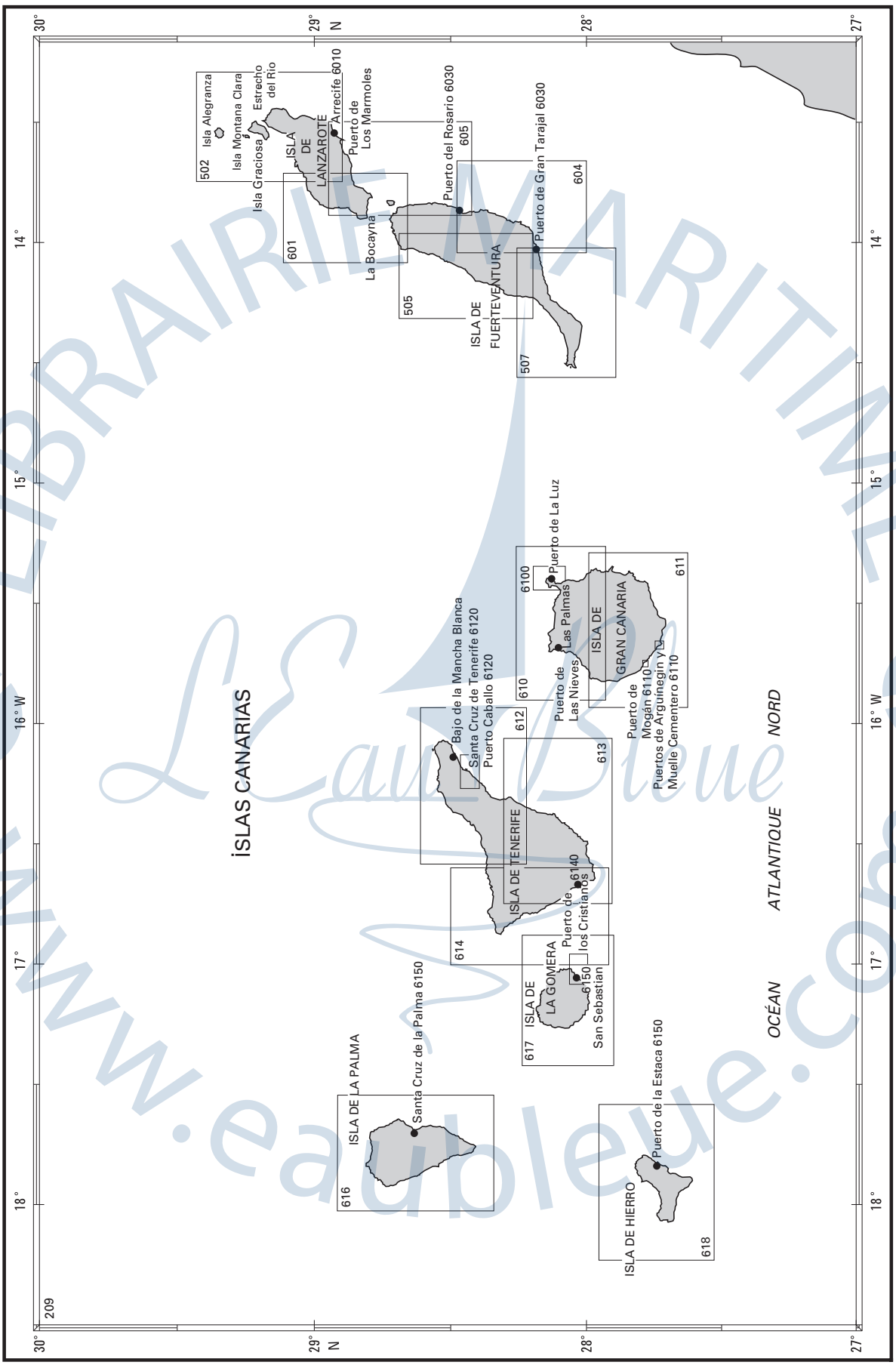

LIBRAIRIE MARITIME Eau Bleue www.eaubleue.com

III. 2. — INDEX DES CARTES ESPAGNOLES MENTIONNÉES DANS CET OUVRAGE.

LIBRAIRIE MARITIME
L'Eau Bleue
www.eaubleue.com

LIBRAIRIE MARITIME
L'Eau Bleue
www.eaubleue.com

LIBRAIRIE MARITIME
L'Eau Bleue
www.eaubleue.com

LIBRAIRIE MARITIME
L'Eau Bleue
www.eaubleue.com

LIBRAIRIE MARITIME
L'Eau Bleue
www.eaubleue.com

LIBRAIRIE MARITIME
L'Eau Bleue
www.eaubleue.com

Imprimerie du Service hydrographique et
océanographique de la marine
13 rue du Chatellier
CS 92803
29228 BREST CEDEX 2
Juillet 2011

Dépôt légal troisième trimestre 2011
Numéro d'éditeur : 2821

LIBRAIRIE MARITIME
L'Eau Bleue
www.eaubleue.com

INC4-Fascicule 3

3 518083 128216

Correction à l'ouvrage n° ISBN 2-11-093769-6